



Institut de hautes études en administration publique
Swiss Graduate School of Public Administration
Institut universitaire autonome

L'Université pour le service public

SPORT+ETUDES ANALYSE ET PROPOSITIONS POUR LE CANTON DE GENEVE

RAPPORT FINAL

Sur mandat du Département de l'Instruction Publique (DIP) et du
Département des Constructions et Technologies de l'Information
(DCTI) de l'Etat de Genève

Jean-Loup Chappelet, professeur
Nancy Favre, collaboratrice scientifique
Olivier Mutter, assistant doctorant

Décembre 2009

Sommaire

1. Introduction	5
1.1 Contexte	
1.2 Objectifs	
2. Méthodologie	7
2.1 Questionnaires	
2.1.1 Questionnaire aux élèves	
2.1.2 Questionnaire aux directions d'établissements	
2.1.3 Questionnaire aux associations et clubs sportifs	
2.1.4 Questionnaire aux détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card	
2.2 Entretiens	
2.3 Analyse de documents	
2.4 Groupe d'accompagnement	
3. Le dispositif sport-études à Genève	13
3.1 Le système scolaire genevois	
3.2 Historique du sport-études à Genève	
3.2.1 Mise en place du dispositif	
3.2.2 Sports admis	
3.3 La situation actuelle	
3.4 Les élèves	
3.4.1 Le profil des élèves	
3.4.2 L'évolution des effectifs depuis 1980	
3.4.3 Les déplacements d'élèves entre les cantons	
3.5 La demande	
3.5.1 La demande effective	
3.5.2 La demande potentielle	
4. Diagnostic du dispositif sport-études à Genève	27
4.1 Point de vue des élèves actuels	
4.1.1 Informations générales	
4.1.2 Informations pratiques	
4.1.3 Besoins et attentes	
4.2 Point de vue des directions	
4.2.1 Informations générales	
4.2.2 Besoins et attentes	
4.3 Point de vue des associations et clubs sportifs	
4.3.1 Informations générales	
4.3.2 Besoins et attentes	

4.4 Point de vue des détenteurs de Swiss Olympic Talents Cards et champions genevois	
4.4.1 Swiss Olympic Talents Cards	
4.4.2 Champions genevois	
5. Comparaison des dispositifs sport-études en Suisse	48
5.1 Les labels Swiss Olympic	
5.2 Comparaison des dispositifs sport-études	
5.2.1 Le nombre d'élèves	
5.2.2 Les structures	
5.2.3 Les disciplines sportives	
5.2.4 Les objectifs et bases légales	
5.2.5 Les campus sportifs	
6. Conclusion et recommandations	61
6.1 Synthèse générale	
6.1.1 Les structures et les prestations	
6.1.2 Les acteurs	
6.2 Propositions pour un concept	
6.2.1 Les principes	
6.2.2 Les structures	
6.2.3 Les mesures	
6.2.4 Les coûts	
7. Annexes	70

Liste des abréviations

AGS	Association genevoise des sports
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CO	Cycle d'orientation
DCTI	Département des constructions et technologies de l'information
DGCO	Direction générale du cycle d'orientation
DGPO	Direction générale du post-obligatoire
DIP	Département de l'instruction publique
EPS	Education physique et sport
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
PO	Post-obligatoire
SO	Swiss Olympic
SRED	Service de recherche en éducation

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

1. Introduction

1.1 Contexte

Le canton de Genève a été le premier à instaurer en Suisse dès 1980 des classes sport-études au sein de l'école publique. Les premières classes ont vu le jour au cycle d'orientation (CO), puis dans quelques établissements de l'enseignement post-obligatoire (PO) où elles ont disparu pour réapparaître en 2006. En 2008, parmi les 20 cycles d'orientation genevois, 3 établissements proposent des classes sport-études. Un quatrième établissement a un accord particulier avec un club sportif et intègre des élèves sportifs dans ses classes. Au niveau du post-obligatoire, parmi les 26 établissements¹, 2 proposent des aménagements spécifiques pour les sportifs d'élite. Cela concerne les filières de la maturité gymnasiale, de l'école de commerce et de l'école de culture générale. En tout 246 élèves sont concernés, dont 172 au CO et 74 au PO (57% de garçons et 43% de filles). Dans de telles structures, l'élève sportif est au centre d'un triangle de relations entre le milieu familial, le milieu scolaire et le milieu sportif. Malgré l'ancienneté du dispositif genevois, très peu d'informations sont disponibles sur les prestations existantes, sur les élèves issus de ces filières, sur les relations entre les différentes parties prenantes, leurs attentes ou encore leurs besoins.

Afin de faire un état des lieux du dispositif en place à Genève et de proposer des améliorations, le Département de l'Instruction Publique (DIP) et le Département des Constructions et Technologies de l'Information (DCTI) de l'Etat de Genève ont confié la réalisation d'une étude à l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP). Ce travail a été réalisé par Nancy Favre et Olivier Mutter sous la direction du professeur Jean-Loup Chappelet. Un groupe d'accompagnement représentant les différents milieux concernés a été mis en place², afin de superviser le travail et d'apporter un regard extérieur.

1.2 Objectifs

Sur la base de cette étude, la volonté du DIP et du DCTI est de renforcer le dispositif sport-études à Genève, en apportant des propositions concrètes. Afin d'avoir une meilleure vision de la situation actuelle et de disposer d'une base de réflexion pour le développement de propositions, plusieurs étapes ont été nécessaires :

¹ Les 26 établissements de l'enseignement post-obligatoire font référence à 8 collèges, 4 collèges et écoles de commerce, 2 écoles de commerce, 3 écoles de culture générale, 6 centres de formation professionnelle, l'Ecole d'enseignement technique (EET), les classes d'accueil et d'insertion et l'Ecole supérieure d'informatique de gestion de Genève (ESIGE). A noter que le nombre de bâtiments est supérieur au nombre d'établissements, en raison notamment de la dispersion des lieux de formation professionnelle.

² Cf. Annexe 1 et & 2.4

1. Etat des lieux de la situation à Genève : connaissance des prestations existantes, des besoins des personnes impliquées et vérification de l'adéquation entre les attentes et les prestations.
2. Analyse d'autres dispositifs sport-études en Suisse : étude de cas des cantons du Valais et de Vaud et une analyse des normes édictées par Swiss Olympic pour l'obtention de labels pour les établissements scolaires sport-études.
3. Proposition d'un concept sport-études pour Genève : présentation et échanges avec les départements concernés et groupe d'accompagnement.

La structure du présent rapport reprend ces différentes étapes.

2. Méthodologie

Plusieurs méthodes de récolte d'informations ont été utilisées durant cette étude. L'enquête par questionnaires a été utilisée pour sonder les élèves actuels, les directeurs d'établissements, les associations et clubs sportifs, ainsi que les jeunes sportifs détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card. L'enquête par entretiens a été utilisée pour un complément qualitatif et pour obtenir des informations plus précises de la part des personnes impliquées à Genève et dans les autres cantons. Une analyse de documents, relatifs au sport-études à Genève et en Suisse, a également été effectuée.

2.1 Questionnaires

Le choix méthodologique a été de questionner les acteurs impliqués dans les filières sport-études actuelles, afin d'avoir une meilleure vision de la situation genevoise. Pour connaître les prestations existantes, mais aussi les attentes des acteurs concernés et pour vérifier s'il y a adéquation ou non entre les attentes et les prestations, des questionnaires ont été proposés aux élèves actuels, aux directions de tous les établissements (cycle d'orientation et post-obligatoire) et aux associations et clubs sportifs genevois. Afin de connaître le point de vue et aussi le parcours scolaire des jeunes sportifs genevois qui pouvaient être scolarisés hors des structures sport-études, nous avons également soumis un questionnaire aux détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card³. Les 4 questionnaires ont été créés à l'aide d'un logiciel d'enquête en ligne. Ils étaient disponibles sur une page Internet et sécurisés avec un mot de passe. Le contenu des questionnaires ainsi que la procédure sont détaillés ci-après.

2.1.1 Questionnaire aux élèves

Le questionnaire destiné aux élèves⁴ est composé de 3 parties :

- Informations générales : données concernant l'élève, son établissement scolaire, sa pratique sportive, afin d'avoir une vision plus précise de la population et de son niveau sportif ;
- Informations pratiques : données concernant les lieux d'entraînements, le moyen de transport et la durée des différents déplacements, afin de pouvoir connaître les différents emplacements et les distances ;
- Besoins et attentes : questions sur la satisfaction concernant l'école, le sport, la « logistique », la coordination entre le milieu scolaire, le milieu familial et le milieu sportif, et le programme d'une manière générale. Des questions ouvertes étaient proposées sur chaque thème, afin de récolter de plus amples informations et des propositions.

³ Swiss Olympic Talents Card est un système de recensement des talents effectués par Swiss Olympic. Il est présenté au paragraphe 3.5.2

⁴ Annexe 2

Le questionnaire a été distribué aux élèves fréquentant en 2008-2009 les classes sport-études du cycle d'orientation et du post-obligatoire. Afin de bénéficier de l'appui des professeurs et d'assurer un excellent retour, le questionnaire a été distribué sous un format papier aux élèves. Les directions générales du cycle d'orientation et du post-obligatoire nous ont donné leur accord pour soumettre cette version papier à chaque classe et à chaque élève concerné. Ces questionnaires ont ainsi été soumis aux trois classes des cycles d'orientation de Florence, Budé et Grandes-Communes, mais également aux élèves du cycle d'orientation de Pinchat, qui a un accord particulier depuis plus de 10 ans avec le club de football du FC Etoile-Carouge. Pour le post-obligatoire, les questionnaires ont été soumis aux élèves du collège et école de commerce Nicolas-Bouvier et de l'école de culture générale Henry-Dunant. La collecte des questionnaires par les professeurs nous a permis d'obtenir un taux de réponse de 85 % (91% au CO et 70% au PO). Sur un total de 246 questionnaires soumis, 207 nous ont été retournés (158 au CO et 49 au PO).

2.1.2 Questionnaire aux directions d'établissements

Parmi les 46 établissements scolaires du cycle d'orientation et du post-obligatoire⁵, 6 sont concernés par les mesures sport-études pour l'année scolaire 2008-09. D'autres établissements ont expérimenté de telles mesures, ont proposé des projets pour le faire ou encore offrent des mesures individuelles. Afin de mieux cerner cette réalité et de sonder l'intérêt de chaque établissement, un questionnaire a été envoyé à toutes les directions d'établissement.

Le questionnaire destiné aux directions d'établissements⁶ est composé de 2 parties :

- Informations générales : données concernant l'établissement, le nombre d'élèves touchés par les mesures sport-études et les prestations proposées, afin de mieux connaître la réalité ;
- Besoins et attentes : questions sur leur perception du concept actuel, leurs attentes, les mesures et ressources nécessaires, afin de préciser les besoins et les intérêts des établissements.

A notre demande, c'est la direction générale du cycle d'orientation (DGCO) et la direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGPO) qui ont envoyé le questionnaire à l'ensemble des établissements. Un lien sur le questionnaire disponible sur une page Internet, ainsi qu'une version électronique ont été envoyés par courrier électronique. Sur un total de 46 questionnaires soumis, 42 nous ont été retournés après deux procédures de rappel (parmi les 42 directions, 2 nous ont répondu qu'elles n'étaient pas concernées par le sport-études et ne pouvaient ainsi pas répondre). Cela représente un taux de réponse de 91 %.

2.1.3 Questionnaire aux associations et clubs sportifs

Afin de cerner les besoins et les attentes du milieu sportif, nous avons décidé d'interroger à la fois les associations et les clubs sportifs dont les athlètes fréquentent les dispositifs sport-études actuels, mais également ceux qui ne sont actuellement pas concernés, mais qui l'ont peut-être été ou pourraient l'être. Le questionnaire a été envoyé par messagerie électronique, en partenariat avec l'Association

⁵ Voir note 2 pour les établissements du post-obligatoire.

⁶ Annexe 3

genevoise des sports (AGS), organe faitier du sport à Genève, aux 63 associations cantonales et clubs membres de l'AGS. Le message contenait un lien vers le questionnaire en ligne, et les associations cantonales étaient encouragées à relayer l'information auprès de leurs clubs. Avec un échantillon relativement large, l'objectif était d'obtenir d'une part des réponses sur le dispositif actuel par les clubs et associations utilisateurs, mais également de mesurer l'attente des milieux actuellement non touchés. Une analyse distincte de ces 2 groupes a été faite. Dans la procédure de rappel, par messagerie électronique et par téléphone, une attention particulière a été portée aux clubs et associations concernés actuellement par les filières sport-études.

Le questionnaire destiné aux associations et clubs sportifs⁷ est composé de 4 parties :

- Informations générales : données concernant le club, les membres, les infrastructures ;
- Besoins et attentes liées au programme sport-études du CO : questions sur la satisfaction concernant les horaires scolaires, la coordination entre les différents milieux, l'information, les critères sportifs. Afin de récolter des propositions, des questions ouvertes étaient proposées ;
- Besoins et attentes liées au programme sport-études du PO : les mêmes questions étaient posées que pour le cycle d'orientation, afin de permettre des réponses distinctes et de mieux juger de la réalité ;
- Informations spécifiques : données concernant les arrangements avec les établissements scolaires et les ressources nécessaires pour s'occuper de jeunes dans le cadre de sport-études, afin de cerner l'intérêt et les ressources des clubs.

A la suite des différents envois, nous avons reçu 84 réponses, sur lesquelles 60 réponses ont été prises en compte, les 24 autres étant incomplètes ou à double. Sur les 60 réponses, on dénombre 13 associations cantonales et 47 clubs, qui représentent 24 sports différents. 29 clubs et associations disposent de jeunes intégrés dans les dispositifs sport-études actuels, contre 31 clubs et associations dont ce n'est pas le cas. Les sports qui ont répondu le plus massivement sont le basketball (10 réponses), le volleyball (7), le football (6), la gymnastique (4), le tennis (4), la danse (3) et le ski (3). Sur l'année 2008-2009, les clubs qui ont répondu accueillent 60% des élèves intégrés au sein des dispositifs sport-études.

2.1.4 Questionnaire aux détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card

En prenant comme référence les Swiss Olympic Talents Cards comme indicateur de talent sportif, les premiers résultats du questionnaire proposé aux élèves intégrés dans les classes, ainsi que l'enquête sur la demande potentielle pour le dispositif sport-études à Genève nous ont rapidement montré que de nombreux talents sportifs genevois ne sont pas intégrés dans le dispositif sport-études actuel. Seul 20% des élèves intégrés dans les classes sport-études ont une Swiss Olympic Talents Card. La question de savoir où sont scolarisés ces jeunes sportifs talentueux se posait également. Afin de connaître le parcours scolaire des sportifs genevois possédant une Swiss Olympic Talents Card, nous leur avons adressé un questionnaire.

Ce questionnaire⁸ est composé de 2 parties :

- Parcours scolaire : questions concernant le parcours scolaire, la connaissance des classes sport-études, les mesures particulières dont ils ont bénéficié, afin de pouvoir retracer les

⁷ Annexe 4

⁸ Annexe 5

parcours scolaires et de connaître les raisons éventuelles du renoncement aux classes sport-études ;

- Informations générales : données concernant l'élève, son établissement scolaire, sa pratique sportive.

Nous avons pu obtenir de Swiss Olympic les adresses des 390 jeunes sportifs genevois possédant une Swiss Olympic Talents Card en 2008. Parmi ceux-ci, nous en avons retenu 337, âgés entre 12 et 20 ans. Il s'agit des élèves nés entre le 1^{er} septembre 1988 et le 30 octobre 1996, c'est-à-dire admissibles au cycle d'orientation à la rentrée 2008/2009 et âgés de 20 ans maximum lors de cette même rentrée. Nous leur avons soumis un questionnaire par courrier postal en leur mentionnant la possibilité de répondre sur une version électronique disponible online. Sur les 337 envois, 19 nous sont revenus en retour, leur adresse étant erronée. Nous avons obtenu 113 réponses valides, ce qui correspond à un taux de réponse de 33.5%.

2.2 Entretiens

Afin d'obtenir des informations plus précises de la situation actuelle à Genève et en Suisse, 29 entretiens⁹ ont été effectués avec des personnes en lien avec ces filières.

Dans le milieu scolaire :

- les coordinateurs actuels pour l'éducation physique et le sport au sein du DIP (primaire et secondaire), ainsi que l'ancien coordinateur pour l'enseignement secondaire (3) ;
- un membre de la direction et/ou un enseignant au sein de chacun des établissements actuellement impliqués (8) ;
- un représentant du secrétariat général du DIP, et de chacune des directions générales du CO, du PO et de l'OPFC (4).

Dans le milieu sportif :

- des représentants d'associations cantonales (AGS, gymnastique, football) (3) ;
- des représentants de clubs sportifs (Servette FC, HC Genève-Servette) parmi les plus touchés par le dispositif actuel (2) ;

Dans les communes :

- des représentants de l'Association des communes genevoises (1) et de la Ville de Genève (1) et de la commune de Plan-les-Ouates (1).

Dans les autres cantons :

- des représentants de Swiss Olympic, des cantons du Valais et de Vaud (6).

Par ailleurs, des informations ont été récoltées sur les parcours scolaires de 7 jeunes champions genevois, auprès d'eux-mêmes ou de leur famille.

⁹ Annexe 6

Les protocoles d'entretiens pour le milieu scolaire et le milieu sportif ont une base commune, adaptée et complétée en fonction des personnes interviewées. Ils se composent des points suivants :

- Attentes vis-à-vis d'une filière sport-études ;
- Forces et faiblesses du système actuel ;
- Qualités des relations entre les différents milieux et mesures d'améliorations ;
- Infrastructures ou prestations manquantes ;
- Ressources nécessaires.

2.3 Analyse de documents

Nous avons également travaillé sur la base de documents existants et de statistiques sur le sport-études à Genève et en Suisse.

Au niveau des documents, il s'agit notamment :

- des lois et règlements applicables dans le canton de Genève ;
- des conditions d'admission aux dispositifs sport-études du cycle d'orientation et de l'enseignement post-obligatoire à Genève en 2008/2009 ;
- des archives personnelles de M. Paul Gilliéron, inspecteur d'éducation physique au sein du Département de l'instruction publique du canton de Genève de 1967 à 1998 ;
- des publications de référence éditées par Swiss Olympic, organe fédérateur du sport suisse : *Programmes scolaires adaptés aux talents sportifs* (2008), *Concept de promotion de la relève*, *Situation au sein des fédérations nationales* (2007) ; *Les jeunes talents du sport font école*, *labels de qualité pour établissements de formation* (2004) ;
- des études disponibles en Suisse et au niveau international sur le sport-études.

Au niveau des statistiques, nous avons rassemblé des informations sur :

- les effectifs d'élèves au sein des dispositifs sport-études dès 2003 pour le cycle d'orientation et dès 2008 pour l'enseignement post-obligatoire, avec les détails par sport et par club ;
- les effectifs d'élèves genevois concernés par les échanges d'élèves entre cantons en 2008-2009 ;
- les talents genevois détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card en 2008.

Ce travail de documentation a permis de rassembler toutes les informations pertinentes qui sont disponibles en Suisse et à Genève dans le domaine du sport-études. L'accès aux données sur les élèves qui fréquentent les dispositifs sport-études et sur les talents sportifs genevois a été difficile. A partir de ces données, nous avons proposé une analyse statistique qui était jusqu'alors inexistante et qui met donc en lumière certaines carences dans les outils de pilotage du sport-études dans le canton de Genève.

2.4 Groupe d'accompagnement

A la demande des mandants, un groupe d'accompagnement qui représente les différents milieux concernés par le sport-études a été mis en place, afin de superviser le déroulement des travaux et d'apporter un regard extérieur à ceux-ci.

Le groupe d'accompagnement s'est réuni à 4 reprises, soit les lundis 30 mars, 11 mai, 20 juillet et 30 novembre 2009. Lors de ces réunions, l'IDHEAP a présenté l'état des travaux en cours, et les membres du groupe d'accompagnement ont apporté une contribution enrichissante à travers leurs commentaires et propositions, tant sur la méthodologie que sur le fond des problèmes constatés.

3. Le dispositif sport-études à Genève

3.1 Le système scolaire genevois

A Genève, les élèves sont scolarisés dès l'âge de 4 ans, les deux premières années d'école (école enfantine, 1E, 2E) sont facultatives. La scolarité obligatoire débute à 6 ans avec 6 années d'école primaire (1P à 6P). Dès l'âge de 13 ans, les élèves effectuent trois années au cycle d'orientation (secondaire I, 7^e à 9^e année), dont la fin marque le terme de la scolarité obligatoire. Dès l'âge de 15 ans, la plupart des jeunes entre dans une filière de formation post-obligatoire (secondaire II - gymnasial, culture générale ou professionnel). Les structures d'enseignement public sont gérées par le Département de l'instruction publique (DIP)¹⁰.

Sur l'ensemble du parcours de formation, 85% des enfants genevois sont scolarisés dans l'enseignement public. La relative importance des filières d'enseignement privé (15%) est notamment due à la présence d'enfants de fonctionnaires internationaux ou d'employés de multinationales. On notera que plusieurs écoles privées proposent des dispositifs sport-études, sans que leur lisibilité soit très importante. Il n'était pas prévu, dans le cadre de ce travail, de les étudier.

Tableau 1 : Effectifs des élèves dans l'enseignement public et privé à Genève, 2008-09

Filière	Ens. Public	Ens. Privé	% Public
Primaire	32'497	6016	84%
Division spécialisée	1'249	316	80%
Cycle d'orientation	12'992	2'724	83%
Post-obligatoire	20'802	2'597	89%
Total	67'540	11'653	85%

Source : SRED, 2009 (chiffres au 31 décembre 2008)

Primaire

Au niveau primaire, 32'497 élèves fréquentent les 164 écoles primaires du canton. Celles-ci sont dirigées depuis la rentrée de septembre 2008 par 91 directrices et directeurs d'établissement qui dépendent hiérarchiquement de la Direction générale de l'enseignement primaire (DEP).

Secondaire I

Au niveau secondaire I, 12'992 élèves fréquentent les 20 établissements du cycle d'orientation. Chaque établissement est dirigé par un-e directeur-trice, qui dépend hiérarchiquement de la Direction générale du cycle d'orientation (DGCO). En 2008-09, 17 établissements répartissent les élèves selon des regroupements (A, B, C en 7^e année, A et B en 8^e et 9^e année) et 3 établissements (Bois-Caran, Budé, Coudriers) proposent des classes hétérogènes avec niveaux et options. A la suite d'un long débat politique sur l'organisation du cycle d'orientation, la population genevoise a refusé le 17 mai 2009 par 68,0% l'initiative 134¹¹ de l'association REEL visant à réorganiser les filières du cycle d'orientation, et

¹⁰ Annexe 7

¹¹ http://www.geneve.ch/legislation/initiatives/f/IN_134.html

elle a accepté par 74,5% le contreprojet proposé par le Conseil d'Etat¹². Le 19 juin 2009, les dépositaires de l'initiative 138¹³ ont retiré leur initiative qui devait être soumise au peuple en septembre 2009. Ce retrait permet l'entrée en vigueur du contreprojet du Conseil d'Etat adopté par le peuple. L'organisation du cycle d'orientation sera donc renouvelée dès la rentrée 2011 avec le regroupement des élèves en 3 sections différentes en 7^e, 8^e et 9^e année dans l'ensemble des établissements du canton.¹⁴

Secondaire II (post-obligatoire)

Au niveau secondaire II, les élèves se répartissent entre la formation gymnasiale (36%), la formation professionnelle plein-temps école et duale (44%), la formation de culture générale (11%) et les filières d'accueil et d'insertion (6%). Les élèves sont en principe rattachés à un établissement et à une direction spécifiques. En ce qui concerne la filière de formation professionnelle, qui se caractérise par des effectifs importants et une grande diversité, les élèves sont rattachés à un centre de formation professionnelle, avec des lieux d'enseignement multiples.

Tableau 2 : Effectifs des élèves dans l'enseignement post-obligatoire public à Genève, 2008-09

Filière	Nombre d'élèves	%
Post-obligatoire	20'802	100%
Formation gymnasiale	7'586	36%
Form. prof. plein-temps	4'174	20%
Form. prof. duale	4'945	24%
Ecole de culture générale	2'321	11%
Filières accueil et insertion	1'148	6%
Formation et écoles d'adultes	628	3%

Source : SRED, 2009 (chiffres au 31 décembre 2008)

3.2 Historique du sport-études à Genève

3.2.1 Mise en place du dispositif

La lecture de différents documents ainsi que l'entretien accordé par Monsieur Paul Gilliéron nous ont permis d'obtenir de précieuses informations sur la mise en place du sport-études au sein de l'école publique genevoise.

Paul Gilliéron, inspecteur d'éducation physique de 1967 à 1998, a été l'instigateur des classes sport-études à Genève. Dans les années 1970 déjà, il prend conscience de la difficulté de concilier sport et études et observe ce qui est proposé en France et dans les établissements privés en Suisse où rien n'existe au niveau public. En 1972, un groupe de travail présente un projet pour le collège Calvin, au niveau du post-obligatoire, âge où une pratique sportive intensive est difficilement conciliable avec une formation. Ce projet ainsi que les propositions présentées lors de réunions en 1974 et 1975 ont été refusés par les instances hiérarchiques de l'époque.

¹² <http://www.ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L10176.pdf>

¹³ http://www.geneve.ch/legislation/initiatives/f/IN_138.html

¹⁴ Annexe 8

Parallèlement, en 1979, l'Association pour le Ballet de Genève écrit au Président du Département de l'instruction publique pour évoquer le problème de la formation professionnelle des danseurs et danseuses. Le Conseiller d'Etat André Chavanne donne son accord pour qu'une solution soit trouvée. Ce projet concerne le cycle d'orientation. Paul Gilliéron l'ayant appris, il parvient à faire accepter que les sportifs soient inclus dans le dispositif prévu pour les danseurs et danseuses au cycle d'orientation. Ainsi, en 1980, la première classe de 7^e année pour les « élèves sportifs et danseurs de haut niveau » est ouverte au CO des Grandes Communes. Progressivement des classes de 8^e et 9^e année sont ouvertes.

Dès l'année suivante, deux établissements du cycle d'orientation sont concernés par ces classes. Ces établissements changent jusqu'en 1988. Les classes sont réparties entre différents établissements : Grandes Communes, Aubépine, Sécheron, Budé et Florence. Pour des raisons pratiques, de 1988 à 1992, ces classes sont fixées dans les établissements de Grandes Communes et de Florence. Dès 1992, un troisième établissement est inclus : Budé. Ces trois établissements sont encore d'actualité. Pour des raisons financières, le plafond d'une classe par degré et par établissement est fixé.

A partir de 1992, 9 classes accueillent chaque année des élèves au sein des CO Budé, Grandes Communes et Florence, soit 1 classe par degré et par établissement. En ce qui concerne l'intitulé de ces classes, il a rapidement évolué vers des classes pour « sportifs et danseurs » puis des classes « sport et danse » sous la pression des milieux de la promotion de l'égalité, avant de devenir les classes « sport et art » actuelles.

En plus de ces 3 établissements spécifiques, un dispositif particulier a été mis sur pied dès 1997 au cycle d'orientation de Pinchat en collaboration avec le FC Etoile Carouge et ce uniquement pour les jeunes footballeurs. Ces jeunes sont intégrés dans les classes ordinaires et bénéficient de mesures de soutien scolaire ainsi que d'entraînements spécifiques. Ce dispositif, né de l'initiative de plusieurs enseignants et de la direction du CO Pinchat, a été admis par la direction générale du cycle d'orientation. Il n'était en revanche pas reconnu comme un dispositif officiel jusqu'en 2007, ce qui signifie que les élèves hors de la zone de recrutement ne pouvaient pas y être officiellement admis, et que l'établissement ne bénéficiait pas de ressources supplémentaires.

Parallèlement, l'idée de base de classes sport-études au niveau du post-obligatoire n'a pas été oubliée. Un nouveau projet a été mis en place avec l'école de commerce de St-Jean. En 1982, une classe spécifique y a été ouverte. Des élèves « intégrés » ont également été acceptés dans les collèges Calvin, de Saussure, puis Rousseau. Ils bénéficiaient de mesures spécifiques. Ces filières, qui n'ont jamais eu de large visibilité, ont finalement disparu au profit de mesures individuelles accordées au cas par cas par les différents directeurs d'établissements, selon leur bon vouloir. Il n'y a également jamais eu de volonté manifeste de soutenir le dispositif de la part de la direction générale du post-obligatoire de l'époque. Le succès du dispositif au niveau du cycle d'orientation et le fait que rien ne soit proposé au secondaire II, alors que la pratique sportive est plus exigeante ont engendré un mécontentement dans le milieu sportif et parmi les parents.

Au fil des années, pour pallier ce manque, de nombreux groupes de travail se sont penchés sur la question. Des projets, par exemple au sein du Collège pour adultes (COPAD) dans les années 90, étaient prêts à être lancés mais ils ont été finalement abandonnés, souvent pour des raisons

financières. Ce n'est qu'en 2006, à la suite des recommandations d'un nouveau groupe de travail, qu'un programme sport-études a été officialisé au collège et école de commerce Nicolas-Bouvier et à l'école de culture générale Henry-Dunant.

Ce détour historique montre que le canton de Genève a été précurseur en la matière. Il nous apprend également que la mise en place des premières classes sport-études a été effectuée par la « petite porte », le sport étant plus toléré que réellement promu. Ces classes n'ont également jamais eu de véritable visibilité. Les entretiens nous confirment également que le sport a souffert durant ces années d'un manque de soutien politique et institutionnel, au contraire par exemple de la culture.

3.2.2 Sports admis

En ce qui concerne les sports admis, les classes pour les « élèves sportifs et danseurs de haut niveau » du cycle d'orientation ont été ouvertes dès 1980 uniquement aux sports individuels. Plusieurs motifs ont mené à cette décision. Les responsables estimaient en premier lieu que les jeunes pratiquant un sport collectif ne pouvaient pas s'entraîner seuls sans le reste de leur équipe et qu'un allègement horaire ne leur était ainsi pas bénéfique. La crainte d'un afflux trop massif de ces jeunes sportifs par rapport au nombre de places disponibles était également un argument. Un nombre trop important de représentants d'un sport aurait également pu gêner la « diversité sportive » voulue pour ces classes. De plus, le nombre d'heures d'entraînement pour les sports collectifs de ces jeunes était estimé comme inférieur au nombre d'heures d'entraînement des jeunes pratiquant un sport individuel et ne nécessitait ainsi pas de dispositif sport-études particulier.

Les représentants des sports collectifs ont très rapidement réagi et de nombreuses discussions ont eu lieu. Les responsables des filières sport-études ont alors exigé qu'un entraînement avec l'association cantonale soit proposé aux jeunes qui seraient intégrés dans ces classes. En parallèle, un soutien financier de la Ville de Genève a permis l'engagement d'entraîneurs cantonaux dans certains sports. Les clubs ayant peur de perdre leurs jeunes, des accords avec des associations cantonales ont cependant eu de la peine à aboutir.

Ce n'est qu'en 1988, à force de pressions, que le hockey sur glace a finalement été accepté. Le football l'a également été quelques années plus tard. Aujourd'hui encore, les admissions sont prévues pour tous les sports individuels et seuls le football et le hockey sur glace sont admis comme sports collectifs au cycle d'orientation. Différents projets ont été proposés pour intégrer les sports collectifs, comme celui du cycle de la Seymaz en 2007. Les filières de l'enseignement post-obligatoire, officialisées en 2006, permettent par contre l'admission de tous les sports individuels et collectifs, ce qui rend le dispositif global peu cohérent. Les classes du cycle d'orientation sont toujours intitulées classes « sport et art » sans qu'il n'y ait vraiment de places accordées aux arts, même si la DGCO prévoit d'accorder, dès la rentrée 2009, 6 places sur 57 par année à des musiciens talentueux.

- Le dispositif sport-études a été mis en place par la « petite porte » au CO alors qu'il était prévu pour le PO.
- Un manque de visibilité et un manque de soutien politique et institutionnel ont « accompagné » le dispositif.
- Les sports admis ont évolué au cours du temps. Les sports collectifs sont tous acceptés au PO mais ils sont refusés au CO hormis le football et le hockey.

3.3 La situation actuelle

Le détour historique apporte un regard éclairant sur la mise en place du dispositif genevois. Nous présentons ci-dessous une photographie de la situation actuelle. En 2008-2009, le dispositif sport-études de l'école publique genevoise se compose :

- de dispenses exceptionnelles au sein des écoles primaires ;
- de classes « sport et art » dans 3 établissements du cycle d'orientation (CO Budé, Florence et Grandes Communes);
- d'un dispositif spécifique au sein d'un établissement du cycle d'orientation (CO Pinchat) pour les joueurs du FC Etoile-Carouge ;
- d'un dispositif sport-études au sein des établissements du collège et école de commerce Nicolas-Bouvier et de l'école de culture générale Henry-Dunant pour l'enseignement post-obligatoire, pour sportifs d'élite ;
- de dispenses individuelles dans tous les établissements du post-obligatoire sous la forme essentiellement de suppression des heures d'EPS, pour sportifs de compétition.

Tableau 3 : Descriptif de la situation actuelle, 2008-09¹⁵

Degré	Ecole Primaire	Cycle d'orientation	Post-obligatoire
Etablissements concernés	Tous	CO Budé, Florence, Grandes-Communes (classes sport et art) + CO Pinchat (accord spécifique)	CEC Nicolas-Bouvier ECG Henry-Dunant
Nombre d'élèves sport-études	37	159 (max 171) + 13	74
Nombre d'élèves total	32'497	12'992	20'802
Sports principaux	Gymnastique artistique, gymnastique rythmique, natation, patinage artistique, tennis (100%)	Football, gymnastique rythmique, hockey sur glace, natation, ski alpin, danse, tennis, natation synchronisée (82%)	Hockey sur glace, football, danse, tennis (70%)
Conditions d'admission	Pas de conditions fixées	CO Budé, Florence, Grandes-Communes : 8h de sport par	Satisfaire aux conditions d'admission en tant que

¹⁵ Chiffres 2007-08 pour le degré primaire

		semaine au minimum, remplir les normes d'admission publiées (précises pour 8 sports et 2 disciplines artistiques) CO Pinchat : passer les tests du FC Etoile-Carouge	« sportif d'élite » fixées pour 33 sports
Organe de décision	Direction d'établissement	CO Budé, Florence, Grandes-Communes : Commission présidée par le DGCO avec le coordinateur EPS pour l'enseignement secondaire CO Pinchat : Direction d'établissement, commission technique du FC Etoile-Carouge	Direction de l'établissement avec le coordinateur EPS pour l'enseignement secondaire
Coordination	Pas de coordination	CO Budé, Florence, Grandes-Communes : Doyen + coordinateur EPS pour l'enseignement secondaire CO Pinchat : Conseiller social	Doyen + coordinateur EPS pour l'enseignement secondaire
Mesures dans les établissements sport-études	Aucune	CO Budé, Florence, Grandes-Communes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Classes spécifiques ▪ Allègement horaire : 28 périodes au lieu de 32 ▪ Octroi de congés occasionnels ▪ Suppression de l'EPS CO Pinchat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élèves intégrés dans les classes ordinaires ▪ Entraînements spécifiques ▪ Soutien scolaire 3 fois par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élèves intégrés dans les classes ordinaires ▪ Aménagement et allègement horaire ▪ Possibilité d'étalement des études ▪ Octroi de congés occasionnels
Mesures possibles dans tous les établissements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élèves intégrés dans les classes ordinaires ▪ Allègement horaire ▪ Octroi de congés occasionnels 	Aucune	Pour les « sportifs de compétition » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suppression de l'EPS ▪ Octroi de congés occasionnels
Disciplines admises	Selon les demandes	Tous les sports individuels, le football, le hockey, la musique et la danse	Tous les sports et arts dans les faits, même si les arts ne sont pas mentionnés dans les documents d'admission

L'analyse de la situation actuelle montre que des différences existent entre les différents ordres d'enseignement. Concernant les pratiques sportives tout d'abord, les seuls sports collectifs admis au cycle d'orientation sont le hockey sur glace et le football. Au niveau de l'enseignement post-obligatoire, tous les sports collectifs sont admis avec des normes d'admission publiées pour le basketball et le volleyball. Le traitement des sports collectifs n'est donc pas identique selon l'ordre d'enseignement. En ce qui concerne la représentation des sports, on peut également relever que seul le tennis fait partie des sports principaux dans les trois ordres d'enseignement. La gymnastique et la natation ne sont plus présentes au PO, alors que le football et le hockey sur glace ne sont pas présents au niveau primaire. Le nombre d'élèves varie également beaucoup entre les ordres d'enseignement. Les mesures restent exceptionnelles et non promues au primaire, elles concernent 37 élèves sur plus de 30'000 élèves. Un quota existe dans le dispositif sport-études du CO pour limiter le nombre d'élèves à 171 (sur 13'000). Ce nombre est inférieur au PO où aucun quota n'est pourtant de mise, mais où le dispositif est récent et méconnu.

En ce qui concerne les structures, les normes d'admission publiées sont différentes entre le cycle d'orientation et l'enseignement post-obligatoire. Au niveau des classes « sport et art » du cycle d'orientation, les normes d'admission sont publiées pour 8 sports et 2 disciplines artistiques, alors que pour l'enseignement post-obligatoire, les normes existent pour 33 sports et pour aucune discipline artistique. Les organes de décision sont également différents entre le cycle d'orientation et l'enseignement post-obligatoire. Pour les classes « sport et art » du cycle d'orientation, la décision est prise par une commission présidée par la DGCO, suite à un préavis donné par le coordinateur EPS pour l'enseignement secondaire. Au CO de Pinchat, la décision est prise par la direction d'établissement sur préavis du club. Au niveau de l'enseignement post-obligatoire, la décision est prise par la direction d'établissement sur préavis du coordinateur EPS. Il n'y a donc pas de traitement uniforme des demandes. La coordination générale est assurée par le coordinateur EPS pour l'enseignement secondaire I et II, sauf pour le dispositif du CO Pinchat qui fonctionne de manière relativement autonome. En ce qui concerne la coordination au sein de chaque établissement, elle est assurée par un-e doyen-ne ou un membre de la direction de l'établissement. Enfin, concernant les mesures elles-mêmes, elles sont différentes au sein du CO avec des classes spécifiques dans les 3 établissements sport-études et des élèves intégrés dans le cas particulier du cycle de Pinchat. Les élèves des deux établissements du post-obligatoire sont également intégrés dans les classes avec un horaire personnalisé. Au post-obligatoire et au primaire, les mesures individuelles sont offertes dans tous les établissements non sport-études, alors qu'elles sont interdites au cycle d'orientation.

Le dispositif de soutien aux talents sportifs au sein de l'école publique genevoise est donc relativement riche, mais il se caractérise par une forte incohérence tant au sein d'un ordre d'enseignement qu'entre les différents ordres d'enseignement. La mise en place différée des mesures entre le primaire, le cycle d'orientation et le post-obligatoire explique peut-être cette diversité. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la qualité des mesures et leur perception.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ L'observation de la situation actuelle nous montre de grandes différences entre les différents ordres d'enseignement, tant au niveau des sports admis, des mesures proposées, que des conditions d'admission. |
|--|

3.4 Les élèves

3.4.1 Le profil des élèves

En 2008-2009, 246 élèves sont intégrés dans les dispositifs sport-études du cycle d'orientation et de l'enseignement post-obligatoire. Si la parité garçons-filles est respectée dans les classes « sport et art » du cycle d'orientation, les garçons investissent davantage les structures du post-obligatoire. Au niveau primaire, 37 élèves bénéficient de mesures d'allègement horaire, qui sont majoritairement des filles. Si l'on observe la totalité des trois ordres d'enseignement, la parité est pratiquement respectée avec 53% de garçons.

Tableau 4 : Effectifs des différentes filières, 2008-09¹⁶

Filière	Garçons	Filles	Total
Primaire	11	26	37
CO – classes sport et art	78	81	159
CO – CO Pinchat	13	0	13
CO	91	81	172
PO – CEC Nicolas-Bouvier	37	19	56
PO – ECG Henry-Dunant	12	6	18
PO	49	25	74
TOTAL	151	132	283

Au niveau des sports, 23 sports (+ la musique, le rock'n'roll et la danse) sont pratiqués par les élèves du cycle d'orientation, contre 17 sports (+ la danse) au post-obligatoire et 4 sports seulement au niveau primaire. Au cycle d'orientation, 89% des élèves pratiquent l'un des 9 sports principaux (football, gymnastique rythmique, hockey sur glace, natation, gymnastique artistique, ski alpin, danse, natation synchronisée, tennis). Au post-obligatoire, 78% des élèves pratiquent l'un des 6 sports principaux (hockey sur glace, football, danse, tennis, basketball, natation). Au niveau primaire, 86% des élèves pratiquent l'un des 2 sports principaux (gymnastique artistique et gymnastique rythmique).

On peut souligner que :

- le football, le hockey sur glace, la danse et le tennis sont bien représentés au CO et au PO ;
- la gymnastique rythmique et artistique sont fortement représentées au degré primaire, certainement en raison des exigences de compétition déjà élevées ;
- la gymnastique rythmique, la natation, la gymnastique artistique, le ski alpin et la natation synchronisée sont en forte baisse entre le CO et le PO ;
- le basketball est en forte augmentation entre le CO et le PO.

Tableau 5 : Liste des principaux sports, 2008-09

Sport	Prim	CO	PO	TOTAL	Sport	Prim	CO	PO	TOTAL
Football	0	27	17	44	Agrès	0	2	0	2
Hockey s/glace	0	19	21	40	Escrime	0	1	1	2
Gymnastique rythmique	12	22	1	35	Golf	0	2	0	2
Gymnastique artistique	20	11	1	32	Nage avec palmes	0	2	0	2
Natation	0	19	3	22	Waterpolo	0	0	2	2
Danse	0	9	8	17	Boxe anglaise	0	0	1	1
Tennis	4	8	5	17	Curling	0	0	1	1
Ski alpin	0	10	0	10	Karting	0	1	0	1
Natation synchronisée	0	8	2	10	Musique	0	1	0	1
Patinage artistique	1	3	2	6	Rink Hockey	0	0	1	1
Basketball	0	0	4	4	Ski de fond	0	1	0	1
Equitation	0	4	0	4	Tennis de Table	0	1	0	1
Gymnastique acrobatique	0	2	2	4	Tetrathlon	0	1	0	1
Rock'n'Roll	0	4	0	4	Trampoline	0	1	0	1
Athlétisme	0	3	0	3	Twirling	0	1	0	1
Badminton	0	3	0	3	Voile	0	0	1	1
Bicross BMX	0	3	0	3	Volleyball	0	1	0	1
Judo	0	2	1	3	TOTAL	37	172	74	283

¹⁶ Chiffres 2007-08 pour le degré primaire car non disponible pour 2008-09

Au niveau des clubs, 54 clubs sont représentés au cycle d'orientation, dont 12 clubs avec plus de 5 élèves (60% des élèves). 31 clubs sont représentés au sein de l'enseignement post-obligatoire, dont 3 clubs avec plus de 5 élèves (49% des élèves). Nous ne possédons pas les informations pour les élèves du niveau primaire.

On peut souligner que :

- le HC Genève-Servette, le Servette FC, l'Etoile-Carouge FC, la FSG Aire-le-Lignon (qui collabore avec l'association cantonale de gymnastique) et le Lancy Natation sont les 5 clubs qui sortent largement du lot parmi les clubs principaux ;
- 7 sports sont représentés : le hockey sur glace, le football, la gymnastique rythmique, la danse, la gymnastique artistique, la natation et la natation synchronisée.

Tableau 6 : Liste des principaux clubs, 2008-09

Club	Sport	CO	PO	TOTAL
HC Genève-Servette	Hockey s/glace	19	20	39
Servette FC	Football	13	11	24
Etoile Carouge FC	Football	14	5	19
FSG Aire-le-Lignon	Gymnastique rythmique	11	1	12
Lancy Natation	Natation	10	0	10
Académie Danse Genève	Danse	7	0	7
Chêne Gymnastique Genève	Gymnastique rythmique	7	0	7
EGAG/UCGGA/CRP GM	Gymnastique artistique	5	1	6
Centre Régional Gymnastique Rythmique	Gymnastique rythmique	6	0	6
Genève Natation 1885	Natation	4	2	6
Natation Sportive Genève	Natation	5	1	6
Jeunesse Natation Onex	Natation synchronisée	6	0	6
<i>59 autres clubs</i>	<i>Divers</i>	<i>65</i>	<i>33</i>	<i>98</i>
TOTAL		172	74	246

3.4.2 L'évolution des effectifs depuis 1980

Pour effectuer des comparaisons sur la durée, nous disposons uniquement de données sur les classes « sport et art » du cycle d'orientation. Ces données concernent deux périodes précises : entre 1980 et 1997 et entre 2003 et 2008. La comparaison des données actuelles (2003-08) avec celles du début du dispositif (1980-97) permet plusieurs observations intéressantes :

- le nombre de disciplines a augmenté, passant de 28 disciplines (26 sports, 2 artistiques) à 32 (29 sports, 3 artistiques). 8 disciplines sont apparues¹⁷ et 4 disciplines ont disparu¹⁸ ;
- les sports principaux (>5%) sont restés relativement stables: natation, hockey sur glace, gymnastique rythmique, gymnastique artistique, ski alpin, tennis, danse. Le football et la natation synchronisée sont apparus, tandis que le patinage artistique a disparu ;
- la danse (de 20% à 6%) et le tennis (de 13% à 7%) ont subi une forte chute, tandis que la gymnastique rythmique (de 3% à 12%) et le football (de 2% à 7%) ont fortement augmenté.

¹⁷ Badminton, karaté, karting, musique, nage avec palmes, plongeon, tetrathlon et voile.

¹⁸ Basketball, cyclisme, ski acrobatique, ski nautique.

Tableau 7 : Liste des principaux sports, 1980-97

Sport	80-97	%
Danse	117	20%
Natation	86	14%
Hockey sur glace	77	13%
Tennis	76	13%
Gymnastique artistique	66	11%
Ski alpin	32	5%
Patinage artistique	31	5%
Autres sports (21)	114	19%
TOTAL	599	100%

Tableau 8 : Liste des principaux sports, 2003-09

Sport	03-09	%
Natation	49	15%
Hockey sur glace	42	13%
Gymnastique rythmique	39	12%
Gymnastique artistique	25	8%
Ski alpin	25	8%
Tennis	22	7%
Football	21	7%
Danse	19	6%
Natation synchronisée	16	5%
Autres sports (23)	64	20%
TOTAL	322	100%

3.4.3 Les déplacements d'élèves entre les cantons

En mai 2005, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a adopté une convention qui simplifie les démarches administratives et règle le problème du paiement des frais d'écolage pour les élèves artistes et sportifs d'élite qui suivent leur scolarité dans un autre canton. Le canton de Genève a contribué activement à la signature de cette convention pour l'échange facilité des élèves talentueux.

En 2008-2009, 20 élèves ont quitté Genève pour pratiquer leur sport et étudier dans un autre canton, tandis que 13 élèves sont venus à Genève. Les déplacements d'élèves entre les cantons concernent essentiellement les élèves de l'enseignement post-obligatoire. Au niveau du cycle d'orientation, les cas de déplacements sont exceptionnels.

Au niveau des sports, le canton de Genève attire quasi exclusivement de jeunes hockeyeurs du Genève-Servette HC. Le développement des structures professionnelles de ce club montre qu'il y a sans doute un centre d'excellence à développer. Les autres sports ne sont presque pas représentés. Dans l'autre sens, les jeunes genevois qui quittent le canton pratiquent des sports multiples. Ils rejoignent en général des centres de compétence nationaux (ski alpin – Brigue, natation – Ténéro, gymnastique – Macolin). Pour le football (Sion, Lausanne, Payerne) et le basketball (Nyon, Fribourg, Neuchâtel), ils rejoignent des clubs avec des structures de formation plus développées. Il est à noter que parmi ces sports, seul le ski alpin est structurellement peu adapté au canton de Genève.

Tableau 9 : Départ de Genève, par sport, 08-09

Sport	CO	PO	TOTAL
Basketball	0	5	5
Ski alpin	0	4	4
Football	1	2	3
Natation	0	3	3
Gymnastique artistique	1	2	3
Gymnastique rythmique	0	1	1
Tennis	0	1	1
TOTAL	2	18	20

Tableau 10 : Départ de Genève, par canton, 08-09

Canton	CO	PO	TOTAL
Vaud	1	4	5
Valais	0	5	5
Berne	1	4	5
Tessin	0	3	3
Fribourg	0	1	1
Neuchâtel	0	1	1
TOTAL	2	18	20

Tableau 11 : Arrivée à Genève, par sport, 08-09

Sport	CO	PO	TOTAL
Hockey sur Glace	0	11	11
Waterpolo	0	1	1
Patinage artistique	0	1	1
TOTAL	0	13	13

Tableau 12 : Arrivée à Genève, par canton, 08-09

Canton	CO	PO	TOTAL
Vaud	0	5	5
Valais	0	4	4
Jura	0	3	3
Berne	0	1	1
TOTAL	0	13	13

A noter que l'accord sur les échanges d'élèves concerne exclusivement la Suisse romande et le Tessin. Au niveau Suisse, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a mis en place dès 2003 un « accord intercantonal pour les écoles dotées d'une orientation spécifique et structurées pour les sportifs et les musiciens doués », mais qui se limite à 9 cantons et ne concerne pas la Suisse romande.

- Sur l'ensemble des élèves sport-études, la parité entre les filles et les garçons est respectée.
- Les pratiques sportives principales varient entre les différents ordres d'enseignements et dans le temps, avec tout de même une stabilité des sports principaux et de certains clubs phares.

3.5 La demande

Les différentes enquêtes que nous avons menées nous ont permis d'obtenir des informations précises ainsi que les besoins et attentes de la population scolaire actuelle. Parallèlement, nous avons cherché à évaluer la demande, effective et potentielle, du dispositif sport-études à Genève.

3.5.1 La demande effective

Afin de connaître la demande effective, nous avons demandé aux directions générales du cycle d'orientation et du post-obligatoire de nous fournir des informations quant au nombre de demandes d'admission, au nombre de refus, à la provenance de ces demandes, etc. Nous avons obtenu des données précises de la part de la DGCO pour les années 2003 à 2008. Nous n'avons par contre pas pu obtenir de telles informations au niveau du post-obligatoire. Les données obtenues pour le CO nous permettent de tirer bon nombre d'enseignements. Le tableau ci-dessous résume les moyennes obtenues pour les 6 dernières années. Sachant que les principales demandes sont effectuées pour l'entrée en 7^e année, nous avons particulièrement observé les chiffres s'y rapportant, ainsi que les chiffres totaux qui englobent les 7^e, 8^e et 9^e années.

Tableau 13 : Moyenne des demandes annuelles au CO (2003-08)

Moyenne	7 ^e	Total
Nombre de places disponibles dans les 3 établissements	57	-
Nombre de demandes dans les 3 établissements	70.7	92.3
Nombre d'admis	53.3	-
Nombre de demandes CO Budé	20.3	29.3
Nombre de demandes CO Florence	24	29.3
Nombre de demandes CO Grandes-Communes	26.3	33.7
Nombre d'élèves refusés par manque de niveau sportif	12.2	15.3
Nombre d'élèves auxquels on propose un autre établissement	1.5	4.5
Nombre d'élèves refusés par manque de places disponibles	2.0	4.2
Nombre de demandes de la zone de recrutement	-	24.9
Nombre de demandes hors canton	-	1.5

Depuis 1992, la DGCO a fixé les trois établissements sport-études, en limitant les places avec une classe de 19 élèves par degré et par établissement. On peut voir qu'il y a en moyenne 70 demandes en 7^e année. Avec 53 élèves admis en moyenne en 7^e, on constate également que ce nombre est inférieur au nombre de places disponibles. La demande est faite par un élève pour un établissement précis. Avec 20 demandes en moyenne en 7^e, les demandes au cycle de Budé sont inférieures à celles de Florence et Grandes Communes. Parmi les 70 demandes en 7^e année, 12 en moyenne sont refusées par manque de niveau sportif, 1,5 le sont par manque de place, mais auxquelles une place est proposée dans un autre établissement, alors que 2 demandes sont refusées par manque de place disponible sans autre alternative possible. Concernant la provenance des demandes au CO, 25% en moyenne proviennent de la zone de recrutement et 1,5% hors du canton.

Les chiffres nous ont également permis de constater que le nombre total d'élèves non admis par manque de niveau sportif est de 92 pour les 6 années. Certains sports sont particulièrement concernés : football 27, danse 10, natation 9, hockey 7, natation synchronisée 7, tennis 5. Le nombre total d'élèves non admis par manque de place (sans déplacement possible) est de 25, les mêmes sports sont concernés : football 8, natation 4, hockey 3 et tennis 3. Ces chiffres obtenus pour le cycle d'orientation nous permettent de mieux appréhender la demande effective pour cet ordre d'enseignement. Reste qu'un manque de transparence au niveau de l'attribution des places est de mise. Aucune explication n'est par exemple donnée lors d'un refus, aucune possibilité de recours n'est offerte. Il est également difficile de savoir pourquoi il y a moins d'élèves admis que le nombre de places, alors qu'il y a des élèves refusés, hormis par le fait que certains élèves refusent finalement leur admission en raison de l'éloignement de l'établissement.

3.5.2 La demande potentielle

Afin de déterminer la demande potentielle, nous avons choisi comme indicateur le nombre de Swiss Olympic Talents Cards à Genève, soit le système de recensement des talents développé par Swiss Olympic, en lien avec les fédérations sportives nationales.

Il existe trois types de « Talents Cards » :

- Swiss Olympic Talents Cards internationale : pour les jeunes sportifs ayant réalisé des performances à un championnat d'Europe (rang 1 à 8) ou du monde juniors (rang 1 à 6) ;
- Swiss Olympic Talents Cards nationale : selon les critères fixés par la fédération nationale ;
- Swiss Olympic Talents Cards régionale : selon les critères fixés de la fédération nationale.

Tableau 14 : Swiss Olympic Talents Cards à Genève selon l'âge, 2008

Type	Talents Cards Nationales	Talents Cards Régionales	TOTAL
> 20 ans	9	1	10
> 12 ans et < 20 ans	131	206	337
< 12 ans	8	35	43
Genève	148	242	390

Source : *Swiss Olympic, 2009*

Le système des Talents Cards a été lancé dès 2005 en Suisse. Piloté par Swiss Olympic, il se heurte au fait que les critères sont définis en collaboration avec les fédérations sportives nationales. Il en ressort que certaines fédérations sont relativement généreuses au niveau de la distribution de ces cartes, alors que d'autres sont beaucoup plus restrictives. Le système n'est donc pas complètement abouti et Swiss Olympic est conscient que des problèmes subsistent dans certains sports (par ex. badminton, golf, échecs), mais également dans les sports professionnels (hockey sur glace, football). Reste que ce système est en constante amélioration et qu'il est le socle sur lequel les autorités suisses fondent leur politique de la relève (octroi de bourses, labellisation des écoles,...).

En 2008, 6'620 Swiss Olympic Talents Cards ont été distribuées en Suisse, dont 390 à Genève, avec 148 cartes nationales et 242 cartes régionales, dans 38 des 68 sports reconnus par Swiss Olympic. Si on se limite aux talents sportifs admissibles dans les filières sport-études à Genève¹⁹, on dénombre 337 Talents Cards à la rentrée 2008.

Tableau 15 : Répartition des Swiss Olympic Talents Cards à Genève, 2008

Type	Talent Cards Nationales	Talent Cards Régionales	TOTAL
Nombre de Talents cards	131	206	337
Nombre d'élèves sport-études avec Talents cards	19	29	48
%	15%	14%	14%

Source : *Swiss Olympic, 2009*

Sur les 246 élèves scolarisés dans les dispositifs sport-études en 2008, seuls 48 élèves possèdent une Swiss Olympic Talents Card. Pourtant, 337 Talents Cards ont été distribuées à des jeunes de 12 à 20 ans dans le canton de Genève en 2008. 14% seulement de la demande potentielle est donc couverte. Ces chiffres démontrent qu'une demande potentielle existe et que le dispositif actuel au CO et au PO n'y répond pas. Ils posent également la question du parcours scolaire des talents recensés par Swiss Olympic et celle du « niveau sportif » des élèves qui occupent les places actuelles.

Le point de vue des jeunes sportifs possédant une Swiss Olympic Talents Card et n'étant pas nécessairement intégrés dans le dispositif sport-études actuel, tout comme celui des « champions » genevois a également été analysé. Il sont présentés au point 4.4.

¹⁹ Il s'agit des élèves nés entre le 1^{er} septembre 1988 et le 30 octobre 1996, c'est-à-dire admissibles au cycle d'orientation à la rentrée 2008/2009 et âgés de 20 ans maximum lors de cette même rentrée.

- Sur la base de l'indicateur des Swiss Olympic Talents Cards, la demande globale est insatisfaite.
- De nombreux talents sportifs échappent au dispositif.

4. Diagnostic du dispositif sport-études à Genève

4.1 Point de vue des élèves actuels

Les dispositifs sport-études à Genève sont très différents au cycle d'orientation et au post-obligatoire. Les derniers nommés, qui sont récents, sont d'ailleurs peu connus. Afin de vérifier si les points de vue des élèves à leurs égards divergent, nous avons opté pour une analyse des réponses selon l'ordre d'enseignement, à savoir CO et PO. Parmi les 207 réponses des élèves, 158 proviennent du CO et 49 du PO.

4.1.1 Informations sur les élèves

En ce qui concerne les lieux d'entraînements, 60 lieux différents ont été cités parmi les 158 réponses du cycle d'orientation. 4 lieux ressortent très clairement et représentent 44% des réponses. Ce sont des lieux multisports (le centre sportif des Vernets, le centre sportif du Bois-des-Frères), et des stades de football (le stade de Balexert et celui de la Fontenette). A noter que ce dernier est le stade du FC Etoile Carouge qui bénéficie d'un accord particulier avec le cycle de Pinchat. Au post-obligatoire, parmi les 49 réponses, 19 lieux ont été cités, parmi lesquels 3 ressortent avec plus de 4 citations. Ces 3 lieux sont les mêmes qu'au CO, à savoir les Vernets, Bois-des-Frères et Balexert. Ils représentent le 50% des lieux d'entraînement. Le stade de la Fontenette est logiquement moins cité au PO.

Tableau 16 : Lieux d'entraînement, élèves sport-études 2008-09

Lieux d'entraînements	CO	%	PO	%
Balexert	19	12	6	12
Bois-des-frères	10	6	4	8
Fontenette	13	8	2	4
Vernets	29	18	15	30
TOTAL	71	44	25	50

Les autres informations recueillies sous cette rubrique, comme le sexe, le sport pratiqué, le club sportif ou encore le type de Swiss Olympic Talents Card ont été présentées dans le chapitre précédent.

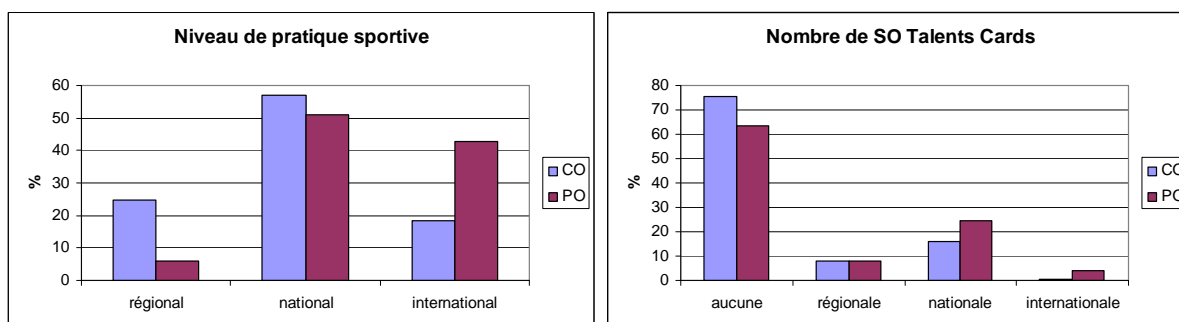
4.1.2 Informations pratiques

Nous présentons ci-dessous les résultats des questions fermées du questionnaire élèves. Elles concernent aussi bien les informations générales (niveau de pratique sportive) que les informations plus

pratiques (les déplacements, les lieux de repas). Le résultat de l'ensemble des questions est présenté sous forme de tableaux chiffrés en annexe²⁰.

Niveau de pratique sportive

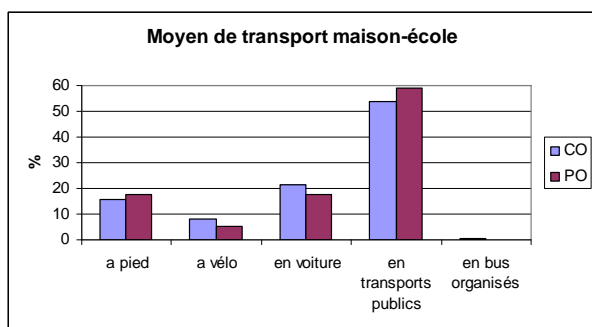
Pour déceler le niveau de pratique sportive et vérifier le temps accordé à la pratique du sport, plusieurs questions ont été posées : le niveau de pratique, le type de Swiss Olympic Talents Card, le nombre d'heures de pratique sportive et le nombre de jours d'absence. La majorité des élèves estime avoir un niveau de pratique sportive nationale (57% CO et 51% PO). On observe au PO une plus grande proportion de pratique internationale (43% PO et 18% CO). Ce décalage s'observe également avec l'indicateur de Swiss Olympic Talent Cards. Les jeunes du PO possèdent plus de Talents Cards nationales et internationales que les jeunes du CO. Comme nous l'avons déjà relevé plus haut, cet indicateur nous montre tout de même la très grande proportion d'élèves ne possédant pas de Talents Cards (75% au CO et 63% au PO) et pose la question du public-cible. Le nombre d'heures de pratique sportive et le nombre de jours d'absence permettent de confirmer le plus fort engagement sportif des jeunes au PO. Une analyse de ces questions par sport nous montre également une grande disparité. Pratiqués au même niveau, la danse et la natation exigent par exemple plus d'heures d'entraînement que le football ou le hockey sur glace. La danse exige par contre moins de jours d'absence. A noter qu'un minimum de 8 heures hebdomadaires de pratique sportive est une condition d'entrée dans le dispositif du CO.



Moyens de transport

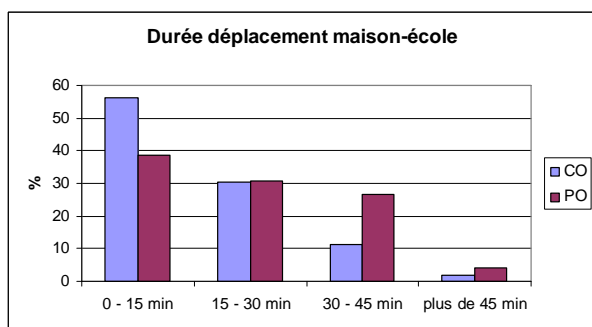
L'analyse des moyens de transport maison-école, maison-lieu d'entraînement et école-lieu d'entraînement nous montre que ces déplacements se font majoritairement en transports publics pour l'ensemble des élèves. C'est le cas pour les déplacements de la maison à l'école (54% CO et 59% PO), les déplacements de la maison au lieu d'entraînement pour les élèves du PO (53%), ainsi que pour les déplacements école-lieu d'entraînement (54% CO et 53% PO). Les déplacements en voiture (entre 18 et 45%) sont comparativement plus fréquents que les déplacements à pied ou en vélo (entre 2 et 21 %). Les déplacements en bus organisés sont quasi inexistants (entre 0 et 1%).

²⁰ Annexe 9



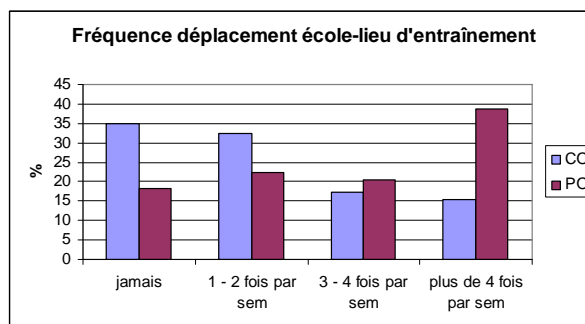
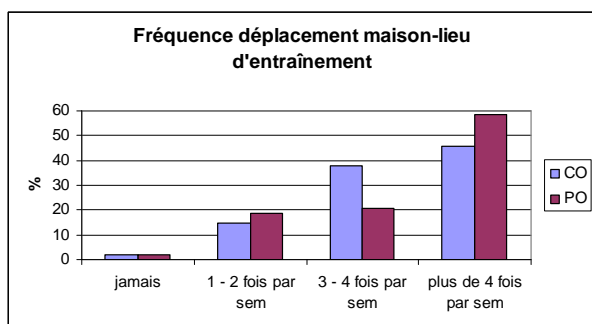
Durée des déplacements

La question de la durée de déplacement entre ces trois lieux a été posée. 4 fourchettes de réponses ont été proposées. L'analyse des réponses nous permet de voir que les temps de déplacement entre ces 3 lieux se situent tous majoritairement entre 0 et 15 minutes (entre 37 et 56%). Même si la majorité est atteinte entre 0 et 15 minutes, on constate que les proportions sont plus faibles pour le PO que pour le CO. Ce faible temps de déplacement pour l'ensemble des trajets est à mettre en lien avec les moyens de transports utilisés qui sont principalement les transports publics et la voiture.



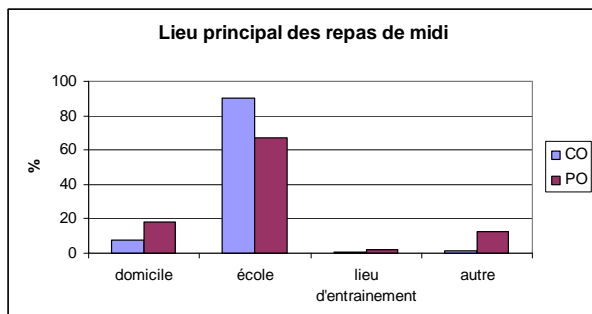
Fréquence des déplacements

La question de la fréquence des déplacements a été posée pour les trajets maison-lieu d'entraînement et école-lieu d'entraînement. Des fourchettes ont également été proposées. Le trajet maison-lieu d'entraînement est majoritairement fait plus de 4 fois par semaine (46% CO et 56% PO). Le trajet école-lieu d'entraînement est par contre effectué fréquemment par les élèves du PO (39% plus de 4 fois par semaine) et plus rarement par les élèves du CO (35% jamais) qui bénéficient d'un horaire condensé et qui se rendent à l'entraînement depuis leur domicile pour la plupart.



Lieu des repas

Les lieux des repas (petit-déjeuner, repas de midi et repas du soir) diffèrent très peu, même si les proportions sont un peu moindres pour les élèves du PO. Les petits-déjeuners et les repas du soir sont ainsi pris en très grande majorité au domicile alors que le repas de midi est pris à l'école.

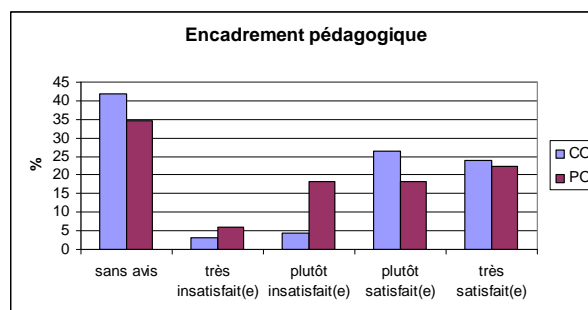
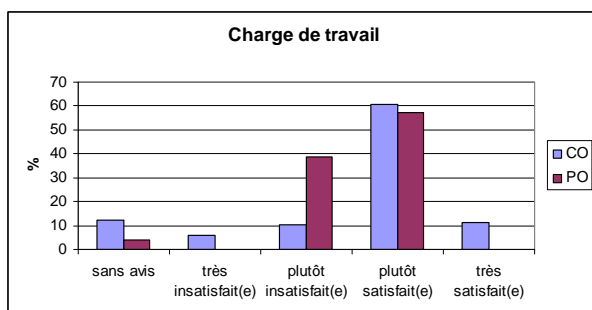


4.1.3 Besoins et attentes

Des questions fermées sur la satisfaction ont été posées. Elles étaient groupées par thème : école, sport, logistique, coordination et programme d'une manière générale. Afin de récolter de plus amples informations et des propositions, des questions ouvertes étaient proposées pour chacun des thèmes. L'ensemble des réponses est présenté ci-dessous par thème.

Ecole

Sous ce thème, les questions de l'horaire scolaire, de la charge de travail, de l'encadrement pédagogique, de la flexibilité du programme et des cours spécifiques ont été posées. D'une manière générale, les avis sont assez unanimes. Les élèves sont plutôt satisfaits de l'horaire scolaire (55% CO et 71% PO), de la charge de travail (61% CO et 57% PO) et de la flexibilité du programme (44% CO et 43% PO). Ils sont par contre sans avis concernant l'encadrement pédagogique (42% CO et 35% PO) et les cours spécifiques (47% CO et 67% PO). Même si la majorité, à savoir 57% des élèves du PO sont plutôt satisfaits de la charge de travail, il faut relever que 39% sont plutôt insatisfaits (contre 10% des élèves du CO).



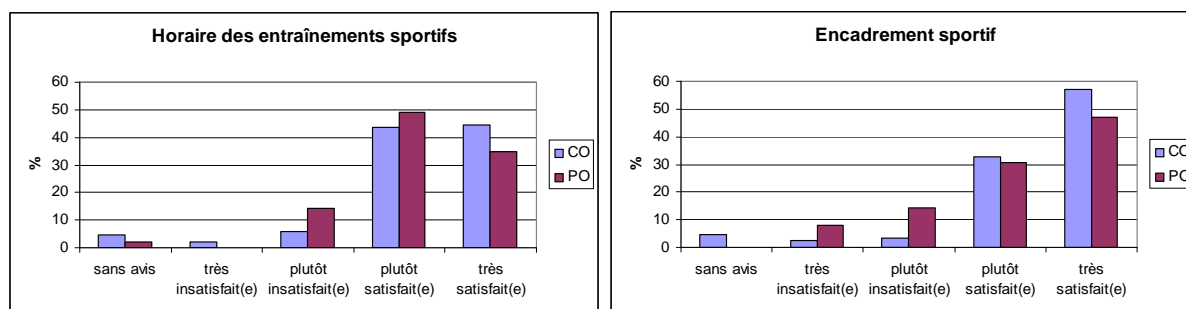
A la question de propositions d'amélioration du suivi scolaire, des réponses différentes ont été apportées dans les deux ordres d'enseignement. « Avoir plus de temps pour manger à midi » ressort très clairement au CO (13 fois) ; « avoir des professeurs à disposition et plus compréhensifs » est la

principale demande au PO avec la demande de soumettre le calendrier des activités sportives aux professeurs pour qu'ils puissent placer les épreuves en fonction. Ces propositions pratiques ne remettent pas en cause la satisfaction des élèves. Elles renforcent l'avis partagé quand à l'encadrement pédagogique au PO.

CO	PO
Avoir plus de temps pour manger à midi (13) Avoir moins de devoirs (6) Avoir le sport à l'école (4) Modifications d'horaire (3) Autre (9)	Professeur attiré à disposition, professeurs compréhensifs (5) Calendrier des activités sportives et épreuves en fonction (5) Modifications d'horaire (4) Autre (6)

Sport

Trois questions ont été posées aux élèves, soit sur l'horaire des entraînements sportifs, sur les infrastructures d'entraînement et sur l'encadrement sportif. Les avis sont à nouveau assez unanimes. Ils penchent vers le « très satisfait » pour les trois questions. Seuls les élèves du PO sont « plutôt satisfaits » de l'horaire des entraînements sportifs.



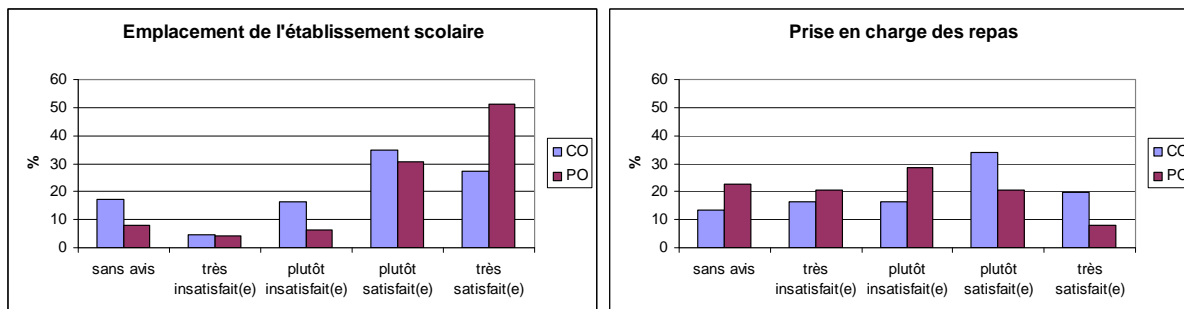
Les propositions concernant le suivi sportif sont assez variées. La demande, assez surprenante, d'avoir plus d'entraînements ressort au CO comme au PO, ce qui ne remet pas en cause la grande satisfaction du suivi sportif. Le fait de finir moins tard les entraînements est relevé au PO parmi les élèves plutôt insatisfaits de l'horaire sportif.

CO	PO
Avoir plus d'entraînements (4) Avoir un suivi avec les professeurs Avoir un professionnel sportif Avoir des conseils médicaux, des séances d'information Autre (9)	Avoir plus d'entraînements (2) Finir moins tard les entraînements (2) Etre plus flexible avec les devoirs (2) Autre (3)

Logistique

Sous ce thème, des questions ont été posées sur l'emplacement de l'établissement scolaire, sur la prise en charge des déplacements et des repas et sur le suivi médical. Les réponses récoltées sont assez partagées. Les élèves du PO sont majoritairement très satisfaits de l'emplacement de leur établissement, alors que ceux du CO sont plutôt satisfaits. Les avis sont très partagés en ce qui concerne la prise en charge des déplacements et des repas, avec tout de même une majorité de plutôt

insatisfaits pour les élèves du PO. Les avis concernant le suivi médical sont également divers avec autant de très insatisfaits que de plutôt satisfaits au PO par exemple.

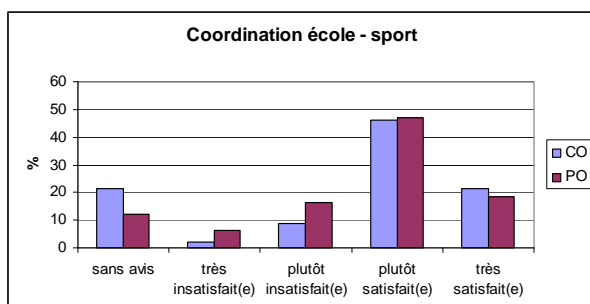


La question des besoins particuliers ainsi que celle des prestations et infrastructures manquantes ont été posées. Au CO comme au PO, le besoin principal ressenti est d'avoir du temps, soit pour les devoirs, soit pour se reposer, et aussi, ce qui est lié, d'avoir des horaires aménagés. Le besoin d'avoir des tuteurs et des professeurs compréhensifs est à nouveau relevé au PO. Concernant les prestations et infrastructures manquantes, une prise en charge des déplacements et des infrastructures sportives situées plus proches de l'école sont demandées au CO. Cela reflète les avis très partagés concernant ces questions. Le fait d'avoir une « sorte de campus » est plusieurs fois proposé au PO.

	CO	PO
Besoins particuliers	Avoir du temps pour les devoirs et se reposer (12) Avoir des horaires aménagés (5) Avoir du soutien pédagogique Avoir des transports organisés Avoir une école avec uniquement des sportifs Autre (30)	Avoir du temps pour se reposer (9) Avoir des professeurs compréhensifs (4) Avoir des horaires aménagés (4) Avoir des tuteurs (2) Avoir des contrôles médicaux (2) Autre (4)
Prestations / infrastructures	Avoir une prise en charge des déplacements (5) Avoir des infrastructures plus proches de l'école (4) Avoir des études surveillées (2) Autre (18)	Avoir une sorte de campus (7) Avoir des profs qualifiés et compréhensifs (3) Avoir des dépannages appropriés aux horaires (2) Avoir des personnes qui suivent nos résultats et nous aident à tout concilier Autre (8)

Coordination

Des questions concernant la coordination entre les trois milieux (famille, école et sport) ont été posées. Les avis sont unanimes. Les élèves sont tous majoritairement plutôt satisfaits en ce qui concerne la coordination école et sport et la coordination école et famille, et très satisfaits en ce qui concerne la coordination famille et sport.

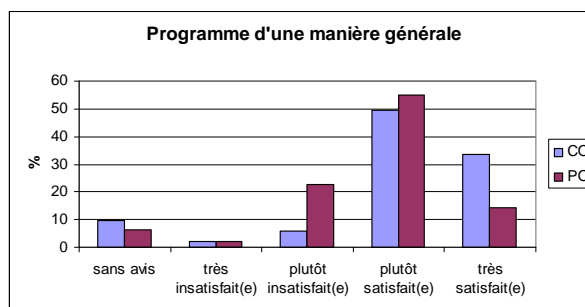
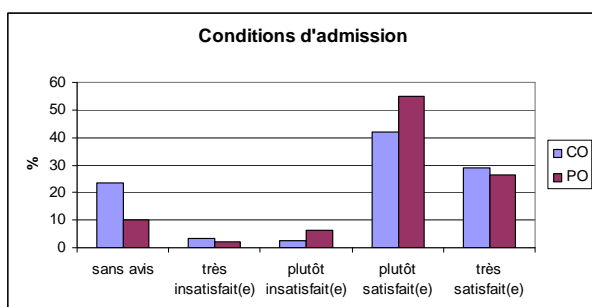


Aucune proposition concrète n'est ressortie au CO. Une meilleure collaboration entre l'école et le sport est demandée au PO concernant plus précisément l'horaire des entraînements et des examens.

CO	PO
Autre (9)	Que le milieu scolaire tienne compte de ce que dit le milieu familial (2) Avoir une collaboration entre les profs et les entraînements Avoir une collaboration entre l'école et le club Avoir des accords entre le club et l'école Programmer les horaires entre le club et l'école Autre (7)

Programme d'une manière générale

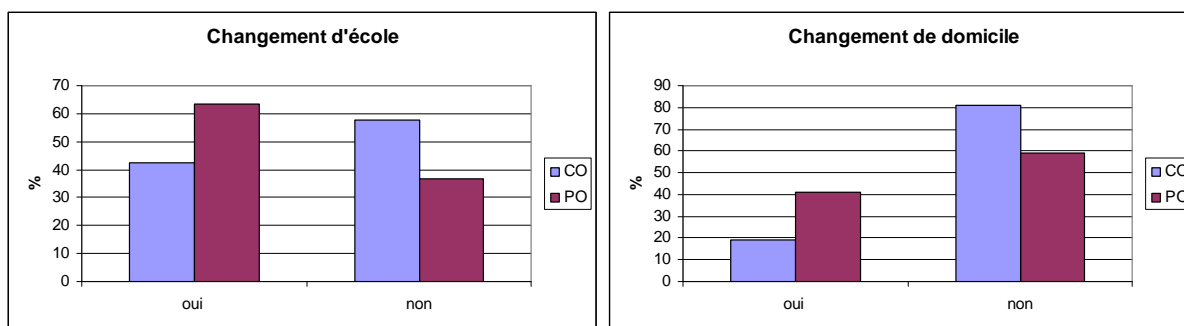
Diverses questions ont été posées sous ce thème. Elles recueillent l'avis sur l'information avant l'inscription, les conditions d'admission, la progression sportive et le programme d'une manière générale. Les différentes questions de ce thème ont récolté des avis assez unanimes. Les élèves sont plutôt satisfaits de l'information obtenue avant l'inscription, des conditions d'admission et du programme d'une manière générale. Les élèves du CO sont très satisfaits de leur progression sportive (38%). Ils sont par contre moins satisfaits des conditions d'admission que les élèves du PO (42% de plutôt satisfaits au CO contre 55% au PO). La faible visibilité constatée du dispositif ne gêne pas les élèves qui ont pu obtenir l'information. L'avis sur le programme d'une manière générale reflète bien les résultats du questionnaire avec une majorité de plutôt satisfaits dans les deux ordres d'enseignement et avec un taux de très satisfaits supérieur au CO (34% contre 14% au PO).



La question des forces et faiblesses du dispositif actuel a été posée. Les horaires avec notamment le congé du mercredi et la possibilité de dormir le matin sont clairement relevés comme une force au CO ; la flexibilité du programme est une force relevée au PO. Le manque de temps pour manger à midi est à nouveau fortement relevé comme faiblesse au CO, le manque d'établissements sport et art et le manque d'intégration avec les autres élèves est également mentionné ; les horaires non adaptés, le programme pas suffisamment bénéfique pour le sport et la qualité des repas sont mentionnés au PO.

	CO	PO
Forces	Les horaires (congé le mercredi et possibilité de dormir le matin) (29) Autre (56)	Flexibilité (3) Autre (21)
Faiblesses	Manque de temps pour manger à midi (25) Il devrait y avoir des classes dans tous les établissements (5) Manque d'intégration avec les autres élèves (4) Manque de compréhension des professeurs (3) Autre (48)	Les horaires non adaptés (5) Programme pas suffisamment bénéfique pour le sport (4) La qualité des repas (3) Manque de compréhension des professeurs (2) Autre (10)

Afin de mieux connaître les changements que ces élèves seraient prêts à accepter, la question de savoir s'ils sont prêts à changer de club, d'école et de domicile pour bénéficier de meilleures conditions pour concilier le sport et les études a été posée. Concernant le club, la réponse est non au CO et au PO, dans des proportions différentes (CO 73%, PO 53%). Concernant l'école, la réponse est non au CO (58%) et oui au PO (63%). Enfin concernant le domicile, la réponse est clairement non au CO (81%) et plus faiblement au PO (59%). Afin de vérifier la satisfaction, nous avons encore demandé s'ils étaient prêts à recommencer la filière actuelle. La réponse est très majoritairement oui avec une proportion plus grande au PO (96%) qu'au CO (82%).



Synthèse

Les résultats nous montrent que les élèves qui sont actuellement dans le dispositif sont globalement satisfaits. Les réponses aux questions fermées montrent un taux de satisfaction très important. Les propositions recueillies, souvent concrètes, montrent que certains points peuvent être améliorés. Certains, comme l'horaire des repas de midi, peuvent être modifiés sans ressources supplémentaires. La faible visibilité du dispositif ne gêne pas les élèves intégrés, qui ont eu la « chance » de le connaître. Nous n'avons par contre pas d'informations sur la manière dont ils ont eu connaissance de ces classes. Reste que la satisfaction mitigée quant à l'emplacement des établissements scolaires au cycle d'orientation, couplée à la non volonté de changer d'école, prône pour des mesures dans davantage d'établissements. Dans un canton-ville comme Genève, la faible volonté de changer de domicile des élèves du CO et la faible attractivité actuelle pour les élèves hors canton, ne poussent par contre pas à la mise en place d'un dispositif sport-études avec logement de type campus au CO. Les élèves du post-obligatoire semblent davantage prêts à changer d'établissement et de domicile pour bénéficier de mesures plus favorables. La possibilité de coupler l'école et les infrastructures sportives peut par contre être examinée au PO, où la proposition de campus sportif est apparue.

- La situation est globalement satisfaisante pour les élèves intégrés dans le système actuel.
- Les propositions concrètes doivent permettre d'améliorer et d'institutionnaliser le dispositif.

4.2 Point de vue des directions

Si 6 établissements sont concernés par le dispositif sport-études pour l'année scolaire 2008-09, nous avons vu dans l'historique que d'autres établissements ont connu de tels dispositifs, ont proposé des projets ou offrent des mesures individuelles, raison pour laquelle nous avons soumis le questionnaire à l'ensemble des directions d'établissements. Cela nous permet également de sonder l'intérêt de chaque établissement pour le futur. Parmi les 40 réponses valides, 19 proviennent du CO et 21 du PO. L'ensemble des résultats est présenté ci-dessous.

4.2.1 Informations générales

Afin de mieux connaître la réalité, nous avons tout d'abord posé des questions générales concernant l'établissement. La question du nombre d'élèves touchés par les dispositifs sport-études en 2008-09 nous montre que d'autres établissements non identifiés comme tels estiment avoir des mesures. C'est le cas du collège Sismondi, du collège pour adultes (COPAD) Alice-Rivaz et de l'école de commerce Jean-Piaget. Ces mesures datent des années 80 pour Sismondi, de 1999 pour Jean-Piaget et de 2001 pour le COPAD. Il est à noter que les réponses aux questions du nombre d'élèves touchés par les mesures depuis leur mise en place et la date de la mise en place (questions non obligatoires) ne sont pas complètes. Cela dénote un manque d'information à ce sujet.

Concernant les prestations spécifiques pour les élèves sportifs, seuls 2 établissements en proposent. Il s'agit du CO de Grandes Communes et du CEC Nicolas-Bouvier, 2 établissements concernés officiellement par un dispositif sport-études. Les mesures proposées sont « des armoires de rangement de matériel scolaire pour pouvoir manger sur place » au CO Grandes Communes et « un accueil spécial à la cafétéria à 12h30 avec des prix avantageux » au CEC Nicolas-Bouvier, ce qui reste assez marginal. Les réponses aux questions concernant les prestations offertes à tous les élèves ont apporté des réponses unanimes. En matière de transport, les établissements n'ont pas de prestations spécifiques, les transports étant effectués par les Transports Publics Genevois. En matière de repas, les établissements qui ont répondu ont soit un une cafétéria, soit un local à disposition. Concernant les liens privilégiés avec un club sportif, les réponses ont confirmé l'accord entre le CO de Pinchat et le FC Etoile Carouge et entre le CO de Cayla et le Servette FC (prévu dès la rentrée 2009). L'ECG Henry-Dunant a également un accord avec le HC Genève Servette. A la question du sens d'un dispositif sport-études dans leur établissement, seules 11 directions ont répondu oui (6 non réponses). Parmi les 11 établissements qui pensent qu'un dispositif a un sens dans leur établissement, 7 ne sont pas concernés actuellement : les CO Seymaz, Drize, Voirets et Coudriers, le collège Sismondi, le collège et école de commerce André-Chavanne et l'école de culture générale Rhône-Arve (Florence, Budé et Henry-Dunant n'ont pas répondu à cette question). Cela permet d'identifier les établissements potentiellement intéressés.

4.2.2 Besoins et attentes

Par des questions ouvertes, nous avons également voulu cerner les besoins et attentes des directions. Nous avons également opté pour une analyse des réponses par ordre d'enseignement.

Attentes

Au niveau des attentes, les directions des établissements du CO et PO estiment que le cursus scolaire doit primer même si le programme doit répondre de manière souple aux demandes diverses du sport. Une augmentation du nombre d'établissements est proposé au CO alors qu'un établissement spécialisé est demandé au PO (le fait de prendre en compte le sport de « haut niveau » est relevé).

CO	PO
Permettre à l'élève de suivre un cursus scolaire et répondre suffisamment aux nécessités sportives très différentes (8) Répondre à la demande du secteur de recrutement et augmenter le nombre d'établissements pour limiter les déplacements Encourager les sportifs talentueux mais aussi représenter une promotion du sport et de la santé Offrir une image valorisante de l'école Avoir une reconnaissance de la filière	Permettre de concilier études et sport de haut niveau (2) Disposer de moyens suffisants pour répondre aux demandes des élèves concernés et imposer des exigences claires (2) Avoir un parcours scolaire identique puis permettre des aménagements horaires (2) Avoir des lieux de formation proches des infrastructures sportives Regrouper tous les élèves dans un établissement pour un encadrement personnalisé (financé par l'Etat et le privé) Créer une véritable filière Garantir la poursuite de toutes les carrières de haut niveau

Mesures à prévoir

Concernant les mesures à prévoir, au CO comme au PO, les mesures les plus souvent citées sont les aménagements horaire, les structures d'appui ou le soutien pédagogique, même pour les établissements disposant déjà d'un dispositif sport-études.

CO	PO
Aménagements horaires (horaire continu) (8) Des structures de rattrapage ou appuis personnalisés (3) Plus de cours en lien avec le sport Une meilleure prise en compte par les enseignants de la charge de travail de ces élèves Une collaboration avec des enseignants motivés Des rendez-vous réguliers avec l'infirmière Un nombre suffisant d'élèves pour collaborer avec les milieux sportifs Une structure comparable aux classes S&D avec un budget	Plus d'autonomie dans la gestion des cas L'accueil exclusif d'élèves dont le sport peut être pratiqué proche de l'établissement Aménagements horaires (3) Plus de souplesse (effectif plus faible) (2) Soutien pédagogique plus important (4) Etablissement de Contrats d'Etudes Indépendantes (CEI) pour ces élèves Travail sur l'orientation Plus d'heures de décharge Etalement des études

Ressources nécessaires

Les ressources estimées sont les mêmes pour le CO et le PO, à savoir avoir un coordinateur ou une personne de référence pour l'établissement, avoir des tuteurs, avoir des heures de décharge et des moyens financiers.

CO	PO
Un coordinateur, personne de référence (3) Des heures de décharge pour l'établissement coordinateur, tuteurs (5 à 10 pour un établissement) (5) Surveillance des repas et soutien pédagogique (10h / sem.) La communication Des enseignants intéressés Des moyens financiers Un renforcement de la charte pour l'intégration de ces	Une mesure législative pour la loi sur l'apprentissage Des tuteurs engagés à plein temps pour compenser les cours manqués 3 heures de décharge pour une personne responsable 10 heures de décharge pour l'établissement (études, soutien pédagogique) (2) (voir le modèle de financement pour les élèves handicapés) Une collaboration entre les services (primaire, CO, PO)

élèves (tensions entre l'intérêt des élèves et ceux de l'établissement) Les ressources pour une classe à effectif réduit Les ressources d'une classe S&D	Des moyens financiers Un référent école
--	--

Contraintes

Les contraintes horaire et budgétaire sont le plus souvent citées dans les deux ordres d'enseignement ; le fait d'avoir la bonne personne ressource est cité au CO, alors que le fait que cela soit un sujet qui concerne une minorité d'élèves est relevé au PO.

CO	PO
Avoir la bonne personne ressource Un aménagement horaire sans classes spécifiques Adhésion et motivation des enseignants Liberté par rapport à l'horaire habituel Contraintes budgétaires (2) Contraintes horaires lourdes en 8 ^e Co-enseignement dans des classes mixtes pour une différenciation Le manque de ressources humaines	L'accord des employeurs (2) Le frein à l'endettement et ses conséquences sur l'école publique Les contraintes horaires Il s'agit d'un sujet qui concerne une minorité d'élèves Complexification de l'organisation Contraintes budgétaires

Perception

La prise en compte des besoins des élèves est relevée comme une force au CO et au PO. L'horaire individualisé est également relevé au PO. Concernant les faiblesses, le nombre trop faible d'établissements (problème de localisation) et le manque d'intégration des élèves sont relevés au CO. Le manque de suivi (pour la charte, le maintien des élèves) et de reconnaissance est relevé au CO et au PO.

	CO	PO
Forces	Prise en compte des besoins des élèves Possibilité pour beaucoup de jeunes de pouvoir concilier deux carrières Prise en compte de l'hétérogénéité des élèves Aménagement horaire Réponse partielle mais existante	Prise en compte des besoins des élèves Intérêt de pouvoir concilier sport et études Dispositif modeste qui a le mérite d'exister Horaire individualisé (2) Motivation des personnes impliquées
Faiblesses	Système adapté seulement pour les élèves habitant à proximité (problème de localisation) (2) Nombre trop faible d'établissements Avoir des classes spécifiques Manque d'intégration des élèves dans l'établissement Restriction d'admission à certains sports (2) Manque de tutorat Adapté aux élèves sportifs mais pas aux sportifs d'élite (2) Manque de place pour les élèves en cours de route Coordination école-sport difficile par 3 établissements Manque de sérieux sur le maintien des élèves en classes sport-études (2) Manque d'importance accordée à la filière	Nombre d'obstacles à la réalisation du concept Manque de suivi de la charte Manque de régulation pour les élèves en échec Manque de structures sportives spécifiques et déplacements longs Manque de reconnaissance institutionnelle Ghetto des classes spécialisées Structure officielle mais mal soutenue Regroupement de sports aux besoins différents

Synthèse

Les remarques apportées par les directions montrent que le concept est perçu comme partiel : « réponse partielle mais au moins existante », « je trouve Genève très réservé en la matière », « structure officielle mais mal soutenue », « le concept doit être développé ». Ces citations résument bien l'opinion des directions qui sont conscientes de la chance d'avoir un dispositif, mais également de la faiblesse de celui-ci. L'impression d'un concept non abouti ressort. Le fait que le dispositif soit perçu comme « adapté aux élèves sportifs mais pas aux sportifs d'élite » est éloquent. Le nombre très faible de prestations spécifiques pour les élèves sport-études, malgré le long historique du dispositif au CO dénote également d'un faible investissement.

Il est à noter également le sentiment mitigé du milieu enseignant que nous avons notamment perçu au cours des entretiens. Deux types de mécontentements sont ressentis, d'une part des enseignants et des cadres scolaires très motivés mais critiquant le manque de moyens à disposition, et d'autre part de nombreux enseignants défavorables au sport de compétition et à un dispositif sport-études au sein de l'école publique.

- Globalement le concept est ressenti comme non abouti par les directions d'établissement.
- Les cadres scolaires sont partagés entre le manque de soutien pour certains et la pertinence d'un dispositif sport-études à l'école publique pour d'autres.

4.3 Point de vue des associations et clubs sportifs

Afin d'obtenir un avis relativement large, le questionnaire a été soumis à l'ensemble du milieu sportif, à savoir les associations et clubs sportifs concernés ou non par le dispositif actuel. Au total, nous avons reçu 84 réponses, sur lesquelles 60 réponses ont été prises en compte, les 24 autres étant incomplètes ou à double. Dans l'analyse, les réponses des associations et clubs sportifs ont été traitées d'une part globalement (n=60) (catégorie « global »), et d'autre part en prenant en compte uniquement les réponses des clubs et associations qui possèdent des talents intégrés dans les dispositifs sport-études actuels (n=29) (catégorie « utilisateurs »).

4.3.1 Informations générales

En ce qui concerne les clubs et les types de sport, parmi les 60 réponses retenues, on dénombre 13 associations cantonales et 47 clubs, qui représentent 24 sports différents. Les sports les plus représentés sont :

- basketball (1 association cantonale et 9 clubs) ;
- volleyball (1 association cantonale et 6 clubs) ;
- football (1 association cantonale et 6 clubs) ;
- gymnastique (3 associations cantonales et 1 club) ;

- tennis (1 association cantonale et 3 clubs) ;
- danse (3 écoles) ;
- ski (1 association cantonale et 1 club).

Le basket-ball et le volley-ball, deux des sports collectifs non admis dans le dispositif sport-études du CO, sont les sports qui ont le plus répondu à l'enquête menée. Au niveau de la participation ou non aux dispositifs sport-études actuels, sur les 60 réponses, 29 clubs et associations disposent de jeunes intégrés dans les dispositifs actuels, contre 31 clubs et associations dont ce n'est pas le cas.

4.3.2 Besoins et attentes

A l'image du questionnaire pour les élèves, des questions de satisfaction ont été posées au milieu sportif. Des questions fermées et des questions ouvertes permettant de récolter des informations supplémentaires étaient proposées. L'ensemble des résultats est présenté ci-après.

Les réponses se caractérisent par un nombre élevé de « sans avis », 56% en moyenne par question. Le questionnaire portant essentiellement sur les dispositifs sport-études actuels, on peut en déduire que ceux-ci sont très méconnus. Une analyse plus détaillée nous montre que pour les associations et clubs qui possèdent des talents dans les dispositifs sport-études actuels, le taux de « sans avis » est de 24% seulement.

Partant de ce constat, nous mettons particulièrement en exergue l'avis de la catégorie « utilisateurs », c'est-à-dire des associations et clubs dont les talents fréquentent les dispositifs sport-études, dont les réponses sont fondées sur une connaissance des dispositifs, et plus ponctuellement sur les réponses des clubs et associations sportifs en général. Au niveau des « utilisateurs », on note une nette différence de connaissance des mesures proposées au CO et au PO. Le dispositif sport-études du CO est beaucoup plus connu parmi cette population. L'ensemble des résultats est disponible en annexe²¹.

Horaire scolaire des filières sport-études

Au niveau des horaires, les milieux sportifs sont nombreux à proposer la mise en place d'un horaire bloc, c'est-à-dire des cours regroupés le matin pour permettre à l'élève de pratiquer son sport durant l'après-midi, tant au CO qu'au PO. A noter que paradoxalement, des besoins spécifiques sont mis en avant pour ne pas commencer trop tôt le matin, en raison des horaires d'entraînement (soir ou matin). Les avis expriment également le besoin de prévoir des périodes de récupération relativement importantes.

CO	PO
Horaires bloc, fin des cours le plus tôt possible (8)	Horaires continus ou bloc (7)
Ne pas commencer trop tôt le matin (3)	Ne pas commencer trop tôt le matin (3)
Mercredi congé (3)	Allongement possible de la scolarité (2)
Horaires continus avec pause de midi plus courte (1)	Formation par modules comme à l'Université (1)
Libération pendant la journée pour des entraînements spécifiques (1)	Regroupement des sportifs dans 1 établissement par région (1)
Pause de midi rallongée (1)	Libération le matin et l'après-midi (1)
Devoirs surveillés (1)	Continuité avec les horaires du CO (1)

²¹ Annexe 10

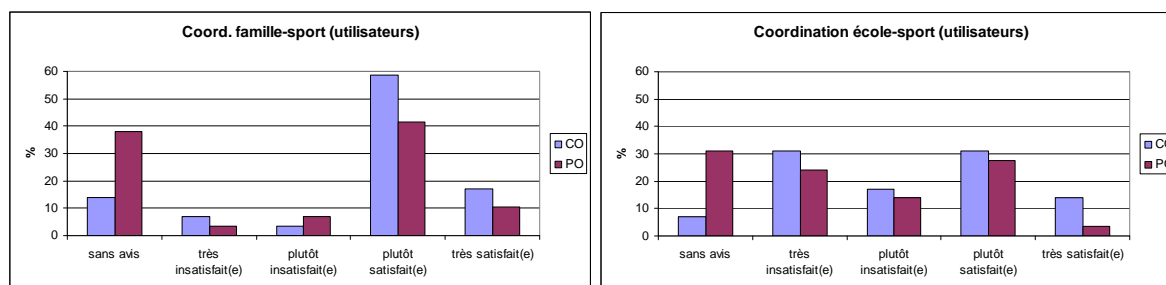
Besoins particuliers pour le sport (utilisateurs)

Au niveau de la planification des entraînements, les milieux sportifs insistent sur la nécessité de libérer les élèves relativement tôt durant la journée pour leur permettre de s'entraîner suffisamment tout en évitant une fin de journée trop tardive. Les associations et clubs souhaitent donc que leurs talents puissent davantage s'entraîner en conservant une bonne qualité de vie (pas de surcharge scolaire et sportive, périodes de récupération,...).

CO	PO
Libération pour les entraînements dès 15h-16h (3) Ne pas concentrer les entraînements en fin de journée (3) Ecole près du lieu d'entraînement (2) Entraînements entre 14h et 17h (1) Libération 2h le matin et 2h l'après-midi (1) Regrouper les élèves en sport collectif (1) Infrastructures sportives (1) Récupération et tutorat en matinée (1) Plus de congés en hiver et moins en été (1)	Libération pour les entraînements dès 15h-16h (2) Libération 2h le matin et 2h l'après-midi (2) Allègement de la charge scolaire (2) Horaire adapté aux horaires d'entraînement (1) Regrouper les élèves en sport collectif (1)

Coordination

Des questions concernant la coordination entre la famille et le sport, ainsi qu'entre l'école et le sport ont été posées. Pour les « utilisateurs », la coordination entre la famille et le sport est satisfaisante. 76% sont très ou plutôt satisfaits au CO et 51% au PO. Ce résultat confirme la bonne collaboration qui existe entre la famille et l'encadrement sportif. Pour cette même population, la coordination entre l'école et les milieux sportifs est par contre peu satisfaisante. 48% sont très ou plutôt insatisfaits au CO, et 42% au PO. La collaboration entre les milieux scolaire et sportif pourrait donc être largement améliorée. Les jeunes talents se plaignent souvent d'être tiraillés par des demandes contradictoires, avec notamment un manque de communication et une méfiance des deux milieux.

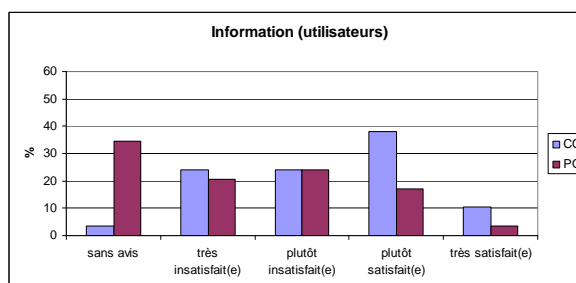
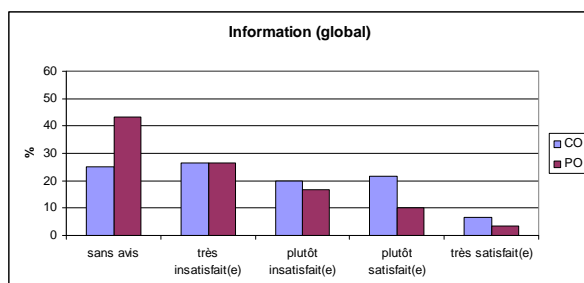


Pour améliorer la coordination, les milieux sportifs réclament davantage d'échanges, notamment sous la forme de rencontres avec le milieu scolaire, ainsi qu'une meilleure circulation de l'information. Ils souhaitent également que les enseignants en charge des jeunes soient davantage compréhensifs et soutiennent encore plus les jeunes dans leurs projets sportifs et scolaires.

CO	PO
Rencontres entre milieu sportif et milieu scolaire (4) Meilleure communication entre le club et milieu scolaire (4) Meilleure information pour les clubs (3) Meilleure soutien du milieu scolaire (2) Meilleure information des enseignants sur le programme (1)	Meilleure communication entre le club et milieu scolaire (4) Meilleure soutien du milieu scolaire (3) Rencontres entre milieu sportif et milieu scolaire (3) Meilleure information pour les clubs (2) Meilleure compréhension du milieu scolaire (1) Meilleure information des enseignants sur le programme (1)

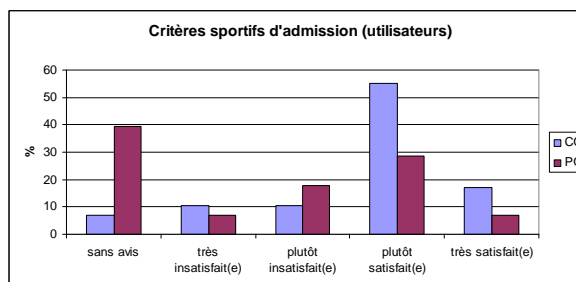
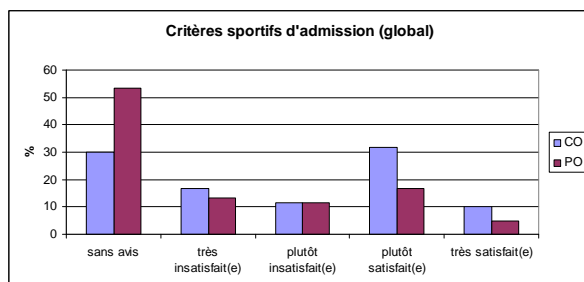
Information sur les programmes sport-études

L'information sur les programmes sport-études est insatisfaisante. La satisfaction est faible parmi la population « globale » (29% très ou plutôt satisfaits au CO et 13% au PO). Elle est supérieure au CO pour les « utilisateurs », qui sont censés connaître les structures et être bien informés (48% très ou plutôt satisfaits) mais elle reste faible au PO (20% très ou plutôt satisfaits).



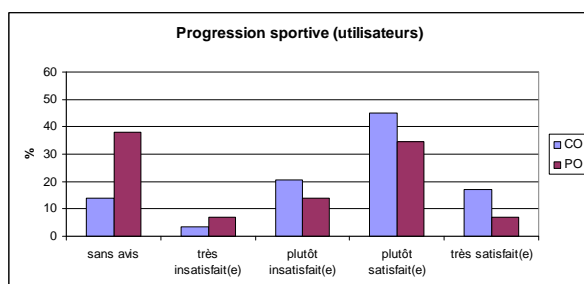
Critères sportifs d'admission

En général, les critères sportifs d'admission semblent plutôt convenir aux milieux sportifs au cycle d'orientation (42% très ou plutôt satisfaits), en particulier pour les « utilisateurs » des dispositifs (72% très ou plutôt satisfaits). Au PO, c'est la méconnaissance qui l'emporte largement (53% sans avis), avec un taux de très ou plutôt satisfaits de 22% en général et de 36% pour les « utilisateurs ». Ces réponses corroborent le manque d'informations sur le dispositif du PO.



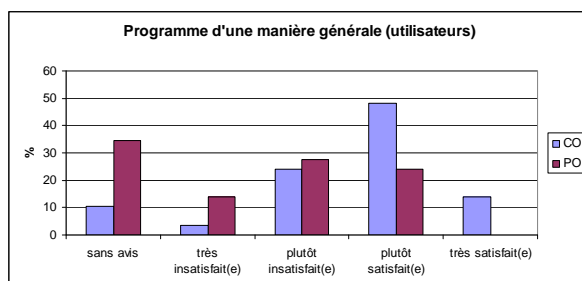
Progression sportive

Au niveau des « utilisateurs », les clubs et associations sportifs reconnaissent l'intérêt des dispositifs sport-études en place pour la progression sportive des élèves, avec une satisfaction particulièrement marquée au CO (62% très ou plutôt satisfaits au CO et 41% au PO).



Avis général sur le dispositif sport-études

Le satisfecit obtenu au niveau de la progression sportive des jeunes athlètes se retrouve au niveau de l'avis général sur la filière sport-études pour le CO (62% très ou plutôt satisfaits vs 27%). En revanche, l'insatisfaction prédomine au niveau du PO (24% très ou plutôt satisfaits vs 42%). Le manque d'informations sur les filières proposées au PO explique peut-être cette différence marquée.



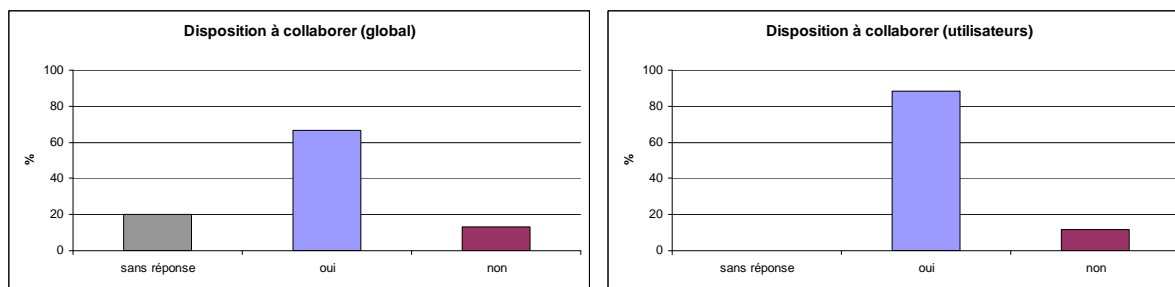
Perception du dispositif sport-études (utilisateurs)

La question des forces et faiblesses du dispositif sport-études à Genève a été posée. Au niveau des forces, les milieux sportifs mettent en avant l'horaire scolaire, les congés octroyés et le regroupement des sportifs au niveau du CO. Il s'agit sans doute d'acquis essentiels pour les milieux sportifs. Au niveau du PO, peu d'avis s'expriment sur un système relativement méconnu. Au niveau des faiblesses, les milieux sportifs mettent en exergue pour le CO le manque de classes sportives, le manque d'informations, et ils dénoncent le fait que les places ne sont pas toujours occupées par les bons talents. Au niveau du PO, le manque de soutien des enseignants est particulièrement mis en évidence.

	CO	PO
Forces	Horaire scolaire (5) Possibilité d'avoir des congés pour compétitions (3) Regroupement des sportifs entre eux (2) Proximité (1)	Suivi scolaire (1) Encadrement pédagogique (1) Programme à la carte sur 2 ans à l'ECG (1) Aménagements accordés (1)
Faiblesses	Manque de classes sportives (5) Manque d'informations (3) Certains jeunes prennent la place de vrais sportifs (2) Manque de collaboration avec les milieux sportifs (1) Pas assez de temps pour le sport pendant la journée (1) Mercredi libre n'est pas très utile (1) Manque d'exigences scolaires et/ou sportives (1) Pas possibilité d'intégrer le programme en 8 ^e /9 ^e année (1) Manque de soutien aux sportifs (1) Pas de mesures au primaire (1) Suppression des cours de sport (1) Mauvaise répartition du travail scolaire (1)	Manque de soutien des enseignants aux sportifs (2) Horaires pas suffisamment aménagés (1) Critères de sélection minimales (1) Heures creuses (1) Manque de structure (1) Couverture géographique insuffisante (1)

Collaboration réelle et potentielle

Seuls 13% des clubs et associations sportifs considèrent actuellement collaborer avec un établissement scolaire. Or, 67% d'entre eux seraient prêt à s'engager dans un partenariat et 45% ont des ressources humaines ou financières à consacrer à l'accueil de talents sportifs qui seraient intégrés à ces structures. Au niveau des « utilisateurs », la disposition à collaborer s'élève même à 88%, ce qui illustre une forte attente des milieux sportifs.



Synthèse

Les réponses des clubs et associations sportifs révèlent une très grande méconnaissance des prestations offertes par l'école publique pour les talents sportifs, en particulier au niveau de l'enseignement post-obligatoire. Il n'est donc pas surprenant que les critiques se focalisent sur le manque d'informations disponibles sur les filières proposées, et sur le manque de coordination entre les milieux scolaires et sportifs. L'absence de communication et d'échange génère une frustration et une insatisfaction relativement fortes. Elle est particulièrement marquée chez les représentants des sports collectifs actuellement exclus des dispositifs proposés (ex. basketball, volleyball). Au niveau des prestations offertes, les clubs et associations sportifs qui possèdent des jeunes intégrés dans les dispositifs sport-études sont relativement satisfaits, que cela soit au niveau des horaires, de l'obtention de congés, des critères d'admission ou du programme en général. L'impact des dispositifs sur la progression sportive de l'élève est également jugé positif.

La très grande majorité des associations et clubs sportifs considère que les dispositifs actuels sont insuffisants, qu'ils manquent de lisibilité et de force. Ils sont en revanche prêts pour la plupart à collaborer à la mise en place d'un nouveau dispositif et à consacrer des ressources financières ou humaines pour accueillir les jeunes talents en dehors des horaires scolaires.

- Le milieu sportif est globalement insatisfait du dispositif actuel en raison du manque d'informations et de lisibilité du programme.
- Il connaît également très peu le dispositif en place.
- Il se dit prêt à s'engager dans un partenariat et d'y consacrer des ressources.

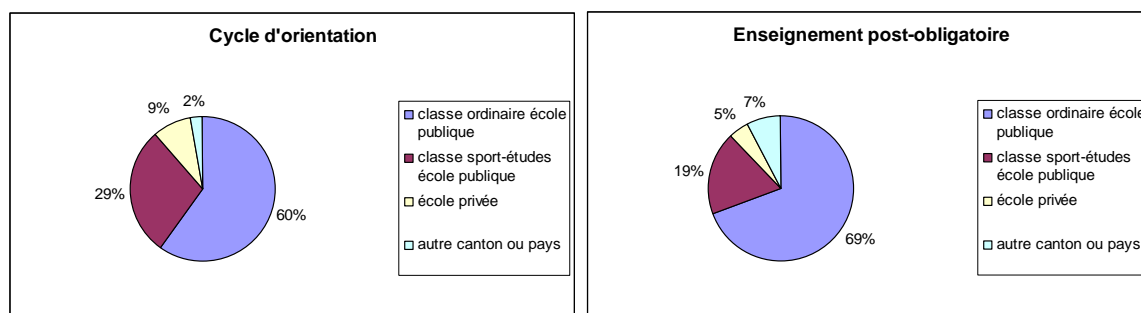
4.4 Point de vue des détenteurs de Talents Card et champions genevois

Les jeunes sportifs genevois ne sont pas tous intégrés dans les dispositifs sport-études actuels. Afin de connaître leurs parcours scolaires, un questionnaire a été soumis aux détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card en 2008, âgés entre 12 et 20 ans et résidant dans le canton de Genève. Nous avons également questionné le parcours scolaire de « champions confirmés » nés entre 1976 et 1986.

4.4.1 Talents Cards

La population des détenteurs de Swiss Olympic Talents Cards genevois est composée très majoritairement de garçons avec des pratiques sportives très variées. Nous avons tout d'abord voulu observer si notre échantillon est proche de cette population. Les informations générales récoltées sur les détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card nous ont permis de constater que notre échantillon est très représentatif de la population étudiée, à savoir composé très majoritairement de garçons (70% dans l'échantillon et 71% dans la population), avec des pratiques sportives très variées (29 disciplines différentes dans l'échantillon pour 38 dans la population). Les sports les plus représentés dans notre échantillon sont : la natation (15), le football (10), le badminton (9), l'escrime (7) et le tennis (7). Certains de ces sports (escrime, badminton) ne sont pas du tout représentés dans les classes sport-études actuelles. La répartition des Talents Cards nationales et régionales, nous montre qu'une très faible majorité de notre échantillon possède une Talents Card nationale (51%), ce qui est supérieur à la population totale (39% de Talents Card nationale). Cela souligne l'importance des réponses de ces jeunes, qui pour la moitié, peuvent être considérés comme des talents nationaux. Les jeunes sportifs qui ont répondu sont répartis de manière équitable entre les différents degrés scolaires (entre 14 et 20% par année), hormis pour la 7^e année du CO qui n'est pas du tout représentée, ce qui est dû au décalage entre les données 2008 et le questionnaire que nous avons administré en 2009.

Avant de questionner ces jeunes sur leur parcours scolaire, nous avons tout d'abord voulu vérifier leur niveau de connaissance des dispositifs et leur avons demandé s'ils connaissaient les classes sport-études à Genève en faisant la distinction entre les classes du CO et du PO. Le résultat est éloquent pour des jeunes qui sont le public-cible de ces classes et pour le moins concernés, puisque 90% connaissent les classes du CO alors seulement 60% connaissent celles du PO. Concernant leur parcours scolaire, la majorité de ces jeunes a fréquenté une classe ordinaire de l'école publique (60% au CO et 69% au PO). 29% des élèves de notre échantillon a fréquenté au moins lors d'une année scolaire une classe sport-étude de l'école publique au CO et 19% au PO. 9% de ces élèves a fréquenté une école privée au CO et 5% au PO.



À la question de savoir pourquoi ces jeunes n'ont pas fréquenté de classe sport-études, des réponses récurrentes sont apparues. Elles relèvent de plusieurs thèmes :

- la distance entre le domicile et l'établissement est trop grande (26), ce qui se traduirait par des trajets plus longs mais aussi par une perte des amis du quartier ;
- les élèves ne sont pas admissibles, soit parce que leur sport n'est pas reconnu (ou qu'ils pensent qu'il ne l'est pas), soit parce que leur nombre d'heures d'entraînement est insuffisant (15) ;

- ils parviennent à s'organiser sans aménagement (13) qui se traduit soit par *j'arrive à m'en sortir sans cela, soit je ne voulais pas* ;
- ils ont été mal ou pas du tout informés (10) qui se traduit par *je ne savais pas, classes axées uniquement sur le foot et je ne voyais pas l'intérêt*, ou encore *crainte d'une moins bonne reconnaissance du diplôme*.

Ces réponses confirment ce que nous avons déjà observé dans les autres analyses, à savoir que l'emplacement de l'établissement est très important, les élèves n'étant pas prêts, au vu de l'offre actuelle, à se déplacer. De plus, la mauvaise connaissance qu'ils ont des prestations actuelles, ne les incite pas à faire ce déplacement. Enfin, ils sont parfois non admissibles en raison de leur sport ou les horaires ne sont pas adaptés.

A la question de savoir quels types de prestations pourraient convaincre ces jeunes d'intégrer une classe sport-études, un certain nombre de réponses identiques peuvent également être relevées. Elles concernent :

- de meilleurs aménagement horaires (27) : des horaires aménagés, flexibles, continus sont évoqués ;
- des mesures d'appui scolaire complémentaires (18) : qui vont de l'appui scolaire (tuteur) à l'internat bilingue en passant par une attitude de compréhension et de reconnaissance des professeurs ;
- une plus grande proximité entre le domicile et l'école (9).

Même si aucune offre en matière de « centre sport-études » n'existe actuellement et qu'on peut imaginer que la demande est liée à l'offre, on peut toutefois relever que la demande en terme de prestations n'est pas très exigeante. Les horaires semblent visiblement le point essentiel aux yeux de ces jeunes sportifs. Une attention toute particulière devrait être accordée à cette prestation. Les mesures d'appui demandées sont très diverses, mais certaines peuvent aisément être réalisées. La question concernant l'emplacement des établissements peut être partiellement réglée en augmentant le nombre d'établissements, ainsi qu'en améliorant l'offre et l'attractivité de ces établissements spécifiques.

Afin de mieux comprendre le parcours de ces Swiss Olympic Talents Cards nous leur avons également demandé s'ils ont bénéficié de mesures particulières dans leur établissement et si oui lesquelles. La réponse est majoritairement oui à 62 %. Parmi ses 53 réponses, deux types d'affirmation se détachent, elles concernent :

- les congés accordés (39) ;
- les dispenses de cours d'éducation physique (18).

La grande proportion de réponses positives nous montre que les élèves ont facilement pu bénéficier de mesures particulières dans leur établissement, et ce, même au CO où elles ne sont pas définies clairement. Cette situation prône en faveur d'une ouverture de mesures individuelles réglées dans tous les établissements, avec des exigences en terme de conditions d'admission, qui seraient identiques à celles des élèves des classes sport-études. Cela permettrait notamment d'éviter d'établir un système à deux niveaux avec des élèves exclus des classes sport-études qui bénéficient de mesures dans leur établissement. Cela permettrait également de donner le choix aux élèves qui préfèrent rester dans leur établissement de domicile et d'éviter ainsi l'éparpillement des mesures individuelles.

- La plupart des talents genevois sont scolarisés dans les classes ordinaires de l'école publique et bénéficient de mesures individuelles même si elles ne sont pas promues par la DGCO.
- La distance entre le domicile et l'établissement est la raison principale du renoncement au dispositif sport-études.
- L'ouverture de mesures particulières dans tous les établissements permettrait une clarification de la situation.

4.4.2 Champions genevois

En plus des données quantitatives, nous avons récolté des données qualitatives à travers les interviews de sept sportifs genevois confirmés, nés entre 1976 et 1986, et qui ont effectué tout ou partie de leur scolarité à Genève.

Les sept sportifs interviewés²² sont :

- Mathieu Aeschmann (tennis, champion suisse et champion d'Europe junior, 1979) ;
- Caecilia Charbonnier (tennis, membre de l'équipe suisse de Fed Cup, 256^e WTA, 1981) ;
- Johann Djourou (football, international suisse, joueur du FC Arsenal, 1987) ;
- Cédric Grand (athlétisme/bobsleigh, médaillé de bronze aux Jeux olympiques 2006, 1976) ;
- Romain Grosjean (formule 1, pilote chez Renault, 1986) ;
- Julian Senderos (basketball, joueur du Lausanne Basket (LNA), 1980) ;
- Philippe Senderos (football, international suisse, joueur du FC Arsenal et de l'AC Milan, 1985).

Nous avons interrogé ces champions confirmés sur leurs parcours sportifs et scolaires, sur leur connaissance et leur appréciation du dispositif sport-études à Genève, ainsi que sur les mesures qu'ils proposent de mettre en œuvre pour améliorer la situation actuelle.

Au niveau du parcours scolaire, 4 sur 7 ont intégré le dispositif sport-études du cycle d'orientation et 0 sur 7 celui de l'enseignement post-obligatoire. Pour ce dernier, le résultat n'est pas surprenant car le dispositif actuel a été mis en place officiellement dès 2006.

Au niveau du cycle d'orientation, sur les 4 jeunes (M. Aeschmann, C. Charbonnier, J. Djourou, R. Grosjean) qui ont fréquenté le dispositif sport-études, aucun n'a terminé son cycle d'orientation au sein de cette structure. Mathieu Aeschmann et Caecilia Charbonnier sont partis à Ecublens pour rejoindre le centre de formation de Swiss Tennis, Johann Djourou est parti à Payerne pour rejoindre le centre de préformation de l'Association Suisse de Football, et Romain Grosjean est parti vers l'enseignement privé en raison de l'impossibilité de concilier ses contraintes sportives et scolaires.

²²5 des 7 champions ont été interviewés directement. Pour Romain Grosjean, les réponses ont été apportées par son père. Pour Philippe Senderos, les réponses ont été apportées par son frère Julien.

Il en ressort très clairement qu'un dispositif sport-études n'a de sens que s'il est accompagné de structures sportives de haut niveau à proximité, c'est-à-dire d'un centre de formation sportif régional ou national. Les 3 jeunes qui ont quitté Genève confirment qu'aucun dispositif cantonal n'aurait pu les retenir de rejoindre une structure de formation sportive nationale. Par ailleurs, pour R. Grosjean, le dispositif genevois n'était pas assez flexible. Il convient donc à un nombre de sportifs limité.

En ce qui concerne les 3 jeunes qui n'ont pas fréquenté le dispositif sport-études du CO (C. Grand, P. Senderos, J. Senderos), aucun n'avait eu accès à l'information, en dépit de leur talent reconnu. Ils auraient tous été intéressés par un dispositif de soutien spécifique pour les jeunes talents sportifs. Il est intéressant de noter qu'ils proviennent tous de quartiers populaires, avec un accès peut-être moins privilégié à l'information.

Au niveau post-obligatoire, seuls deux champions ont obtenu un diplôme au sein de l'enseignement public genevois (M. Aeschmann, C. Grand). Deux champions ont terminé leur cursus au sein d'une école privée à Genève (R. Grosjean, C. Charbonnier), et un troisième aux Etats-Unis (J. Senderos). Les deux derniers ont interrompu leur scolarité pour des raisons sportives (J. Djourou, P. Senderos).

Les champions insistent sur l'alourdissement de la charge sportive dès l'entrée au post-obligatoire, et sur la nécessaire flexibilité du cursus scolaire proposé. Par ailleurs, ils expriment pour la plupart un manque d'empathie et de reconnaissance des directions et du corps enseignant envers les jeunes sportifs, avec une double pression sportive et scolaire. Ils mettent en évidence le besoin de phases de repos et de divertissement, que cela soit en soirée, le week-end ou durant les périodes de vacances.

Par rapport à la création de classes spécifiques ou à l'intégration des élèves au sein de classes ordinaires, les avis sont partagés. Certains pensent que le regroupement des jeunes talents sportifs au sein d'une même classe permet une émulation entre les élèves, ainsi que le développement de compétences spécifiques au sein du groupe d'enseignants concernés. Pour d'autres, il est important que les élèves puissent fréquenter d'autres élèves, qu'ils sortent de leur bulle sportive, afin qu'ils puissent traverser leur adolescence dans des conditions quasi normales.

L'idée d'un campus sportif est bien reçue par les champions. Ils mettent en évidence les avantages de limiter les déplacements entre le domicile, l'école et le lieu d'entraînement. Ils seraient favorables à la création d'un centre qui regroupe les différentes prestations attendues par un jeune sportif (entraînements, soins médicaux,...). Ils insistent néanmoins sur la qualité des entraîneurs qui est recherchée par les talents et sur leur volonté de rejoindre les structures de formation qui leur assurent le meilleur avenir sportif. Il est donc indéniable que le prestige et la qualité de formation sportive dispensée sont les facteurs décisifs de choix du jeune sportif.

- La plupart des champions genevois ne suivent pas un cursus au sein des dispositifs sport-études de l'école publique genevoise.
- Ils insistent sur la flexibilité attendue de l'école pour répondre à leurs contraintes sportives.
- Ils mettent en évidence l'importance primordiale accordée par les jeunes talents sportifs à la qualité des structures de formation sportive, facteur principal de décision.

5. Comparaison des dispositifs sport-études en Suisse

Parallèlement à l'état des lieux de la situation à Genève qui nous a permis de connaître les prestations existantes ainsi que les besoins et attentes des personnes impliquées, nous avons choisi d'analyser d'autres dispositifs sport-études en Suisse. Le choix s'est porté sur les cantons voisins de Vaud et du Valais. Ces cantons, géographiquement différents, ont été retenus en raison de leur panel varié de dispositifs, que ce soit le canton de Vaud avec notamment le centre sport-études Lausanne (CSEL) ou le canton du Valais avec l'internat de Brigue. Afin de mieux situer les prestations du canton de Genève, ces analyses devaient également nous permettre de faire une comparaison entre les trois cantons. Afin d'avoir une norme, nous avons ajouté à cette comparaison, les règles édictées par Swiss Olympic pour l'obtention de labels pour les établissements scolaires sport-études, lorsque cela était possible. Nous présentons ci-dessous les différentes comparaisons que nous avons effectuées, à savoir le nombre d'élèves, le type de structures proposées, les disciplines sportives, les objectifs et réglementations sous-jacents ainsi que les lieux d'hébergement. Nous présentons également en premier lieu de manière plus précise, les labels Swiss Olympic.

5.1 Les labels Swiss Olympic

L'association Swiss Olympic, organe faîtière du sport en Suisse, coordonne depuis plusieurs années la promotion de la relève en Suisse, dans le cadre de la répartition des tâches définie avec l'Office fédéral du sport (OFSP). Une structure intitulée « Swiss Olympic Talents » a ainsi été créée pour structurer, coordonner et soutenir les différents secteurs de la promotion de la relève sportive.

Parmi les différents éléments mis en place, Swiss Olympic octroie depuis 2005 des labels aux établissements scolaires qui offrent un programme de formation et des mesures compatibles avec le sport de haut niveau. Cette labellisation permet aux jeunes sportifs de connaître l'offre de formation spécifique qui leur est destinée et elle constitue une reconnaissance aux établissements qui mettent en place des mesures de soutien.

En 2008, 38 établissements scolaires étaient labellisés, soit :

- 5 « Swiss Olympic Sport Schools »²³: il s'agit d'établissements qui offrent aux jeunes talents des classes spéciales avec une formation sportive établie en lien avec les associations sportives (club, fédération) et un environnement propice au sport (p. ex. internat, concept de médecine sportive, entraînement sportif complémentaire, etc.)
- 33 « Swiss Olympic Partner Schools »²⁴ : Il s'agit d'établissements qui intègrent les talents dans l'enseignement normal (classes générales) ou dans des classes sportives spéciales. Des

²³ Annexe 11

²⁴ idem

mesures complémentaires permettent en parallèle une formation sportive qualifiée assurée par les partenaires sportifs (fédération, club). Un coordinateur veille également à l'équilibre entre l'école, le sport et l'environnement social.

La plupart des établissements scolaires sont publics. En raison de la diversité du système éducatif suisse, il n'est cependant pas possible de les catégoriser systématiquement selon les dimensions « public » ou « privé ». En effet, dans certains cantons voire certaines communes, des établissements publics facturent un écolage annuel qui peut s'élever à plusieurs milliers de francs. A ce jour, aucun établissement genevois, ni privé ni public, n'est labellisé, alors que la plupart des autres cantons romands possèdent des établissements labellisés.²⁵

Tableau 17 : Etablissements publics labellisés en Suisse romande et au Tessin, 2008

Sport	Swiss Olympic Sport School	Swiss Olympic Partner School
Valais	1	5
Berne	0	6
Jura	0	2
Vaud	0	1
Tessin	0	1
Genève	0	0
Neuchâtel	0	0
Fribourg	0	0
TOTAL	1	15

Source : *Swiss Olympic, 2008*

5.2 Comparaison des dispositifs sport-études

5.2.1 Le nombre d'élèves

La première comparaison que nous avons voulu effectuer concerne l'effectif des dispositifs. Nous avons vu en étudiant la demande et en observant l'indicateur de Swiss Olympic Talents Cards, que la demande réelle ne correspond pas à la demande potentielle à Genève. Nous avons donc comparé les populations d'élèves sport-études des trois cantons en prenant en compte la population scolaire totale. Cela nous a permis de calculer des ratios. Etant donné que les cantons proposent des prestations différentes selon l'ordre d'enseignement, nous les avons séparés dans notre analyse. Les chiffres présentés sous dispenses individuelles concernent les prestations proposées dans les établissements de domicile. Elles sont très différentes d'un canton à l'autre. Genève ne propose qu'une dispense des heures d'éducation physique alors que le Valais propose des mesures plus complètes. Dans cette comparaison, nous avons également comparé le nombre de Talents Cards dans les trois cantons. (Voir l'explication des Talents Cards chap. 3.5.2).

²⁵ *ibidem*

Tableau 18 : Comparaison des effectifs, 2008

Type	GE	VD	VS
Élèves sport-études	246	340	380
Dont CO	172	100	200
Dont PO	74	240	180
Dispenses individuelles	241	410	100
Dont Primaire	37	0	25
Dont CO	0	250	70
Dont PO	204	160	5
Ratio pop scolaire (‰)²⁶	7.2	6.9	9.5
Talents Cards	337	524	296
Dont Nationales	131	205	117
Dont Régionales	206	319	179

Si l'on observe le nombre d'élèves en sport-études, à savoir les élèves scolarisés dans des établissements spécifiques, on remarque que le canton du Valais connaît les plus grands effectifs. Cela se confirme dans le ratio « population scolaire » qui prend en compte l'ensemble des élèves touchés par des mesures, avec 9,5‰ en Valais contre 7,2‰ à Genève et 6,9‰ dans le canton de Vaud. Les proportions d'élèves scolarisés dans les différents ordres d'enseignement sont par contre différentes. Seul le Valais a quasiment une parité avec 50% de ses élèves au CO et au PO, alors que Genève a 70% de ses élèves au CO et 30% au PO et que Vaud c'est exactement l'inverse avec 70% au PO et 30% au CO. L'historique avec une offre très récente au PO peut expliquer les chiffres de Genève.

Si l'on observe les dispenses individuelles, le canton du Valais est cette fois le canton dont les effectifs sont les plus bas. Les variations entre les ordres d'enseignement sont à nouveau grandes étant donné que certains cantons comme Genève ne proposent aucune dispense dans les établissements de domicile au CO. Ces chiffres sont toutefois à comparer avec prudence étant donné que les prestations des « dispenses individuelles » ne sont pas les mêmes dans les trois cantons. Nous avons également comparé le nombre de Swiss Olympic Talents Cards qui, comme indicateur de talents sportifs, nous donne une vision de la demande potentielle. Les chiffres sont à nouveau inversés avec le canton du Valais qui possède le moins de Talents Cards. C'est d'ailleurs le seul des trois cantons dont le nombre de Talents Cards est inférieur au nombre d'élèves touchés par les mesures sport-études. Le nombre de Talents Cards à Genève et en Valais est proche (337 et 296). Le nombre d'élèves touchés par les mesures sport-études est par contre bien inférieur à Genève (246 contre 380). Si nous considérons ces Talents Cards comme un indicateur de talents nous pouvons estimer que le nombre de places disponibles dans les dispositifs sport-études à Genève est insuffisant.

5.2.2 Les structures

Différents types de prestations et d'établissements peuvent être mis à disposition des élèves sportifs. Des prestations sont offertes dans les établissements de domicile des élèves, d'autres dans des établissements spécifiques. Les élèves sont également scolarisés dans des classes spécifiques pour jeunes sportifs ou intégrés dans des classes ordinaires. Nous avons observé les structures proposées

²⁶ Ratio population scolaire = (élèves sport-études + dispenses individuelles) / population scolaire

par les trois cantons. Nous avons précisément regardé si trois types d'offres étaient proposées : les établissements pour sportifs avec classes spécifiques, les établissements pour sportifs avec des élèves intégrés dans les classes ordinaires et les dispenses individuelles dans les établissements ordinaires. Nous avons comparé ces structures au niveau du CO et du PO. Parallèlement, nous avons observé la position de Swiss Olympic à propos de ces structures. Rappelons que Swiss Olympic se charge d'attribuer les labels aux établissements scolaires qui offrent un programme de formation et des mesures compatibles avec le sport de haut niveau.

Tableau 19 : Comparaison des structures au CO, 2008

Structures	GE	VD	VS	Position Swiss Olympic
Établissements sportifs avec des classes de sportifs	3 (159 él.)	0	0	Solution très favorable
Établissements sportifs avec des élèves intégrés dans des classes ordinaires	1 (13 él.)	4 (100 él.)	4 (200 él.)	Solution favorable
Dispenses individuelles dans des établissements ordinaires	Non 0	Oui (250 él.)	Oui (70 él.)	Solution moins favorable

Tableau 20 : Comparaison des structures au PO, 2008

Structures	GE	VD	VS	Position Swiss Olympic
Établissements sportifs avec des classes de sportifs	0	1 Collège 1 ECG (240 él.)	1 Collège 2 EC (180 él.)	Solution très favorable
Établissements sportifs avec des élèves intégrés dans des classes ordinaires	1 CEC 1 ECG (74 él.)	0	0	Solution moins favorable
Dispenses individuelles dans des établissements ordinaires	Oui (204 él.)	Oui (160 él.)	Oui (5 él.)	Solution moins favorable

La décision de scolariser les élèves dans des classes spécifiques multi-sports ou de les intégrer dans des classes ordinaires est difficile. Les deux solutions ont leur lot d'avantages et d'inconvénients. Les classes spécifiques peuvent par exemple jouer un rôle de ghetto, mais elles sont plus faciles à gérer au niveau des horaires et des prestations spécifiques peuvent facilement y être intégrées. La comparaison de ces structures nous montre que le choix de Genève est opposé au choix des cantons de Vaud et du Valais. En effet, Genève possède des établissements avec des classes spécifiques au niveau du CO mais intègre ses élèves dans les classes ordinaires au niveau du PO, alors que Vaud et le Valais possèdent les structures inverses en intégrant les élèves au niveau du CO et en proposant des classes spécifiques au PO. Lors des entretiens, les représentants de ces deux cantons expliquent leur choix par les exigences plus grandes de la plupart des sports lorsque les élèves sont scolarisés au PO, exigences qui ne peuvent être satisfaites en intégrant les élèves dans des classes « normales ». Des aménagements horaires hebdomadaires, mais aussi annuels avec un étalement de la durée des études est ainsi imposé à la totalité de la classe pour permettre aux élèves de concilier le sport et les études dans les meilleures conditions possibles.

L'organisation scolaire genevoise particulière, avec un horaire individualisé pour l'ensemble des élèves des filières Collège, Ecole de commerce et Ecole de culture générale au PO, permet de garder les élèves dans les classes « normales ». La possibilité de faire une année scolaire sur 2 ans est tout de même proposée individuellement aux élèves, mais pas imposée. A contrario, les cantons de Vaud et du Valais estiment que l'intégration des élèves est possible au CO en raison des exigences moins grandes de la pratique sportive. Le choix d'offrir des classes spécifiques au CO est en vigueur depuis la mise en place du dispositif sport-études dans cet ordre d'enseignement à Genève et n'a pas changé.

Nous observons que la position de Swiss Olympic à l'égard des structures sport-études est plus favorable aux structures spécifiques avec classes spécifiques. Elle l'est moins à l'égard des dispenses individuelles offertes dans les établissements de domicile. Cette position est à mettre en lien avec la mission de Swiss Olympic qui est notamment de soutenir les talents sportifs et de leur permettre de progresser dans leur pratique sportive. Les établissements et classes dédiés ainsi que les prestations spécifiques pouvant être proposées représentent donc pour elle la meilleure alternative. Reste comme nous l'avons vu, qu'il est possible pour un canton de disposer des deux offres, à savoir les dispenses individuelles dans les établissements de domicile des élèves et les établissements spécifiques. Concernant cette double possibilité, nous constatons à nouveau que Genève est le seul canton parmi les trois à ne pas avoir de continuité. Contrairement aux deux autres cantons, il propose des dispenses individuelles dans les établissements de domicile au niveau de PO mais pas au CO.

5.2.3 Les disciplines sportives

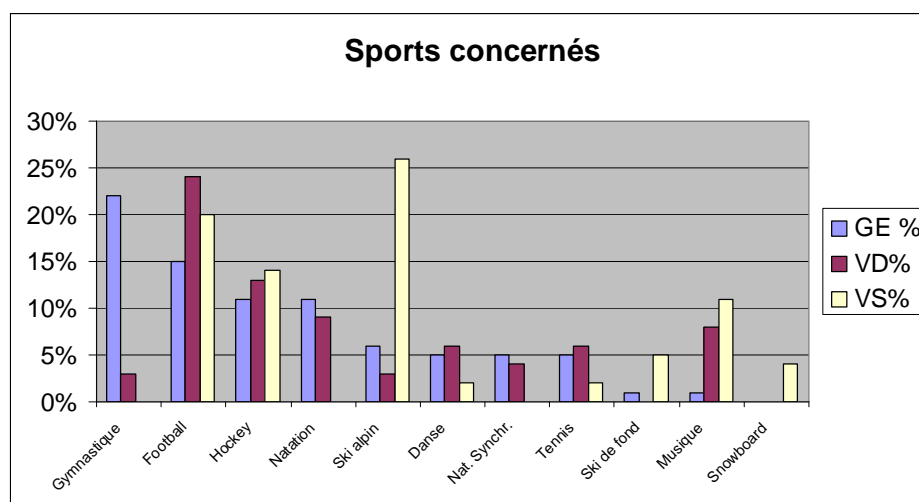
Nous avons déjà évoqué le fait qu'à Genève, certaines disciplines sportives ne sont pas admises selon l'ordre d'enseignement. Pour la comparaison, nous présentons tout d'abord les sports admis et le nombre de sports dont les normes d'admission sont publiées pour les trois cantons.

Tableau 21 : Comparaison des disciplines admises, 2008

Normes	GE	VD	VS	Swiss Olympic
Sports admis	CO : - Tous les sports individuels (+ musique, danse) sont admis - Seuls football et hockey sont admis comme sports collectifs PO : - Tous les sports (+ danse)	CO/PO : Tous les sports et arts (sauf arts visuels) sont admis	CO/PO : Tous les sports et arts sont admis	82 sports dont les fédérations nationales sont membres de Swiss Olympic
Nombre de sport avec normes d'admission publiées	CO : 8 sports (+ musique, danse) PO : 33 sports	CO/PO : 34 sports	CO/PO : 25 sports (+ musique)	60 sports possèdent un concept de promotion de la relève

Afin de vérifier si des pôles de compétences sportives spécifiques se dégagent naturellement à Genève, nous avons également comparé les disciplines sportives des élèves actuels du CO et PO des trois cantons.

Graphique 1 : Comparaison des disciplines principales, 2008



Le tableau 21 nous rappelle que le canton de Genève n'admet pas les sports collectifs au CO, hormis le football et le hockey sur glace. Ce n'est pas le cas de Vaud et du Valais qui admettent tous les sports et arts au CO comme au PO. La comparaison du nombre de sports qui possèdent des normes clairement publiées comme critère d'admission, nous montre à nouveau une forte dissemblance entre le CO et le PO à Genève. Ce n'est pas le cas dans les autres cantons qui acceptent tous les sports dans les deux ordres d'enseignement. Le nombre de sports qui possèdent des normes publiées au PO à Genève se situe au même niveau que dans les autres cantons. Ce n'est pas le cas du CO qui ne publie les critères d'admission précis que pour 8 sports. A titre comparatif, on voit que Swiss Olympic dispose d'un concept de promotion de la relève pour 60 sports et disciplines.

Le graphique de comparaison des disciplines principales, prend en compte les disciplines pratiquées par les élèves sport-études du CO et du PO. Les disciplines sont classées par ordre d'importance pour Genève. La gymnastique est ainsi le sport le plus pratiqué par les élèves scolarisés dans les différents dispositifs sport-études de Genève au secondaire (à noter que la gymnastique artistique et la gymnastique rythmique ont été regroupées). Comparativement, ce sport est beaucoup moins voire pas du tout pratiqué par les élèves des deux autres cantons. Il représente ainsi un pôle de compétence sportif spécifique à Genève, à l'image du ski alpin en Valais. Le football et le hockey sur glace sont les 2^e et 3^e sports les plus pratiqués par les élèves genevois. Ils le sont tout autant voire plus par les élèves des autres cantons et ne sont ainsi pas spécifiques à Genève. Un club phare dans l'un de ces deux sports peut par contre attirer. Nous avons vu plus haut dans le tableau 11 que le hockey sur glace est le sport pour lequel les élèves viennent à Genève. Ce n'est pas le cas de la gymnastique qui n'attire pas d'élèves à Genève, malgré le fait qu'un centre régional existe. Comparativement, les sports les plus importants des cantons de Vaud et du Valais, sont respectivement le football et le ski alpin, sports qui sont des pôles nationaux reconnus en lien avec des dispositifs sport-études spécifiques. La natation, la danse, la natation synchronisée et le tennis sont également des sports pratiqués par les élèves genevois, mais ils le sont aussi en Valais et dans le canton de Vaud.

5.2.4 Les objectifs et bases légales

Nous avons vu que des réponses différentes ont été apportées par les trois cantons dans la mise en place des dispositifs sport-études. Au niveau de leur philosophie générale, nous avons observé les objectifs qui sous-tendent ces différents dispositifs. Nous avons également cherché à savoir si des réglementations ont été instaurées. Nous avons à nouveau inséré la « norme » suisse sur la base des documents fédéraux.

Tableau 22 : Comparaison des objectifs et bases légales

	GE	VS	VD	Suisse
Objectifs	« Permettre aux élèves qui ont déjà atteint un haut niveau artistique ou sportif à l'entrée de la 7 ^e de concilier la pratique intensive de leur activité spécifique avec une scolarité normale », DGCO, classes sport et art	« Tout jeune sportif/artiste en formation en Valais, talentueux et motivé, répondant à certains critères scolaires et humains retenus, peut être admis dans une structure SAF adaptée à ses besoins et à son environnement » Concept du conseil d'Etat SAF Valais, DECS	« ...les mesures particulières sont réservées à des élèves dont le talent et l'engagement ont d'ores et déjà conduit à obtenir des résultats, à accomplir des performances sportives d'un niveau supérieur à la moyen. » « L'ensemble des mesures doit contribuer à l'équilibre de l'enfant, à sa santé et à son développement harmonieux », Manifeste « Sport-Arts-Etudes-Formation » (SAEF)	« Les enfants et les adolescents particulièrement doués doivent pouvoir bénéficier d'un soutien spécifique dans les écoles publiques également, afin d'assurer l'égalité des chances aux jeunes espoirs issus de couches sociales défavorisées » « Il convient d'ancrer dans les lois cantonales relatives à la formation des dispositions qui permettent d'encourager les jeunes sportifs ou artistes prometteurs » Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport, 2000
Concept	Pas de concept, site Internet DIP, documents d'admission	Concept du Conseil d'Etat « Sport-Arts-Formation » dès 2003	Manifeste « Sport-Arts-Etudes-Formation » (SAEF) en 1999	Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport, 2000
Règlementation	Pour le CO, mention dans la nouvelle loi sur l'instruction publique (L 10176, art. 53 B, alinea 2) : <i>Les classes « sport et art » reçoivent en fonction des places disponibles des élèves dont les performances sportives ou les potentialités artistiques sont attestées par des organismes officiels reconnus par l'Etat de Genève et qui ont besoin d'un aménagement horaire leur permettant de</i>	Pas de mention connue dans loi ou règlement	Articles de loi très généraux (lois et règlements scolaires). L'avant-projet de la loi sur l'éducation physique et le sport du Conseil d'Etat présenté en avril 2009 prévoit un article spécifique sur le sport-études (art. 18)	Directives de Swiss Olympic pour l'octroi de labels aux « Swiss Olympic Partner Schools » et « Swiss Olympic Sport Schools »

	<i>pratiquer leur sport ou leur art.</i>			
Autre	PO : Pas de mention dans loi/règlement	Directives du DECS de 2007 : Lignes directrices concernant l'organisation et le fonctionnement des structures SAF	Loi sur le sport en révision : article sur le sport-études prévu	

La comparaison des objectifs que nous avons retrouvés dans les documents officiels, ne nous permet pas de déduire des réponses différentes apportées par les cantons. Ces différentes comparaisons nous permettent par contre de constater que Genève est le seul des trois cantons à ne pas disposer d'un concept ad hoc en la matière. A ce jour, aucun n'a de loi ou de réglementation précise, même si la nouvelle loi vaudoise pourrait combler ce manque.

5.2.5 Les campus sportifs

Au cours de nos travaux est apparue la question de la création d'un campus sportif à Genève. Afin de compléter la description de l'offre destinée aux jeunes talents sportifs, nous avons analysé plus en détails quatre structures qui s'apparent plus ou moins à un campus en Suisse romande :

- le Collège Spiritus Sanctus de Brigue (Valais) ;
- le Centre de préformation de l'Association Suisse de Football de Payerne (Vaud) ;
- le Centre Sport-études Lausanne (Vaud) ;
- le réseau « Sport - Culture - Etudes » de Bienne (Berne).

Qu'est-ce qu'un campus sportif ? Selon une définition largement partagée, qui provient de la tradition des campus universitaires américains, un campus sportif est une infrastructure qui regroupe dans un même lieu :

- une institution scolaire (enseignement) ;
- un centre d'entraînement pour le sport (entraînement) ;
- un lieu d'hébergement et des possibilités de restauration (hébergement).

Comme nous le verrons ci-après, les quatre structures recensées contiennent plus ou moins l'ensemble de ces facilités.

Collège Spiritus Sanctus de Brigue (Valais)

Le Collège Spiritus Sanctus de Brigue (Valais), dont l'existence date de plusieurs siècles, offre depuis quelques années la possibilité aux jeunes talents sportifs d'effectuer une formation post-obligatoire en parallèle à la pratique de leur sport. C'est en 1986 que le premier dispositif a été mis en place avec la création d'une filière « école de commerce pour sportifs et artistes ». En 2005, l'établissement a obtenu le label « Swiss Olympic Sport School » et Swiss Ski a décidé d'y établir son centre national de performance pour la Suisse romande.

Aujourd'hui, trois types de formation sont proposées : diplôme fédéral de commerce, maturité professionnelle commerciale et maturité gymnasiale. Les cours sont donnés en principe sur une demi-journée. Chaque jour, le matin ou l'après-midi est exclusivement consacré aux activités sportives ou

artistiques. Les élèves bénéficient d'études surveillées et de cours d'appui à la demande qui se déroulent durant les demi-journées de libre. Le plan de scolarité est également adapté avec une interruption des cours de début janvier à fin février pour permettre aux élèves skieurs de participer à des compétitions, et aux autres élèves de rattraper des examens ou d'effectuer des mises à jour. Toutes les formations sont rallongées d'une année.

En 2008, les 82 élèves étaient intégrés en provenance des sports suivants : ski (46), snowboard (11), football (5), hockey sur glace (4), ski de fond (3), badminton (2), biathlon (2), athlétisme (2), autre (7). Des entraînements sportifs (force, endurance, vitesse, coordination, souplesse et sports divers) sont dispensés au sein de l'établissement. Pour le ski, les entraînements ont lieu sur les glaciers proches de Brigue (Zermatt, Saas-Fee). Un lien existe avec la Swiss Olympic Medical Base de Loèche-les-Bains. S'il s'agit d'un centre national de performance pour le ski, les élèves d'autres sports sont également admis dans le sport-études.

Les jeunes sportifs peuvent accéder à un Internat de 260 places qui existe depuis 1662 (!) et fonctionne de manière autonome par rapport au Collège. Il permet aux élèves en provenance d'autres cantons de résider et de se restaurer sur le même lieu.

Le financement du projet est assuré grâce à un partenariat entre :

- l'Etat du Valais : prise en charge des prestations d'enseignement et de soutien scolaire ;
- Swiss Ski : prise en charge des entraîneurs et des transports (env. CHF 1 million par année) ;
- Familles : prise en charge des frais d'Internat (env. CHF 7'000.- par année) et des frais liés à la compétition sportive : abonnements, hôtels, longs déplacements, repas (env. CHF 20'000.- par année).

Tableau 23 : Collège Spiritus Sanctus de Brigue (Valais)

Enseignement	Collège Spiritus Sanctus de Brigue (Post-obligatoire)
Entraînement	Salles d'entraînement du Collège Stations de ski avoisinantes Clubs
Hébergement	Internat
Partenaires sportifs	Swiss Ski, Snowboard Valais, Centre de performance ouest ski nordique

Centre de préformation de l'Association Suisse de Football de Payerne (Vaud)

Le centre de préformation de l'Association Suisse de Football a été créé en 2001 à Payerne. C'est l'un des 4 centres de ce type qui existent en Suisse avec Tenero, Emmen et Huttwil. Sa création résulte d'un accord entre l'Association Suisse de Football, le canton de Vaud et la commune de Payerne.

Les élèves suivent une formation de niveau secondaire 1 au sein de l'école secondaire de Payerne. Ils sont intégrés dans une classe ordinaire qui correspond à leur niveau scolaire et dotée d'un horaire compatible avec la pratique de leur sport. En principe, les jeunes suivent 3 entraînements par semaine de 15h30 à 17h30 (lundi, mardi et jeudi) et 2 entraînements par semaine de 10h30 à 12h (mercredi et vendredi). Des plages sont réservées dans la journée pour les appuis scolaires et les devoirs surveillés.

En 2008, 20 élèves étaient intégrés en provenance de 4 sports : football (16), échecs (2), ski alpin (1), karting (1). Les footballeurs sont entraînés par des formateurs délégués par l'Association Suisse de Football. Ils s'entraînent avec cette structure de formation, mais ils demeurent liés à leur club qu'ils rejoignent pour les matches du week-end ainsi que durant les vacances scolaires.

Au niveau logistique, les jeunes sportifs vivent dans une famille d'accueil pendant la semaine et ils mangent tous les jours ensemble dans un local commun géré par un couple d'intendants.

Le financement du projet est assuré grâce à un partenariat entre :

- l'Etat du Vaud : prise en charge des prestations d'enseignement et de soutien scolaire ;
- l'Association Suisse de Football : prise en charge des entraîneurs, du centre de préformation et participation aux frais des familles d'accueil ;
- la commune de Payerne : mise à disposition des terrains d'entraînement et des locaux communs ;
- les familles : participation aux frais des familles d'accueil (CHF 250.- par mois) ainsi qu'aux frais de repas.

Tableau 24 : Centre de préformation de l'Association Suisse de Football de Payerne (Vaud)

Enseignement	Ecole secondaire de Payerne
Entraînement	Terrains d'entraînement de Payerne
Hébergement	Familles d'accueil
Partenaires sportifs	Association Suisse de Football, Fédération Vaudoise d'Echecs

Centre sport-études Lausanne (Vaud)

Le Centre sport-études de Lausanne (CSEL) a été mis en place dès 2002. A l'origine, ce projet, soutenu par la Ville de Lausanne, a répondu à une demande du Lausanne-Sports FC, présidé alors par Wladimir Kita, qui souhaitait créer un centre de formation. Quelques mois après la mise en place de ce projet, le club est tombé quasiment en faillite, mais le projet a été repris par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud, la Solidarité Olympique, le Lausanne-Sports FC et le Lausanne Hockey Club.

Le Centre sport-études Lausanne est un lieu d'accueil pour les élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement post-obligatoire qui pratiquent leur sport à Lausanne ou dans la région. Il fonctionne comme un internat pour les 28 résidents « internes » qui vivent au CSEL, alors que les 70 résidents « externes » viennent uniquement pour manger à midi, effectuer leurs devoirs et bénéficier de mesures de soutien scolaire. Tous les élèves sont intégrés dans les établissements scolaires de la Ville de Lausanne, au sein de dispositifs sport-études ou non.

En 2008, les 28 résidents internes provenaient de 8 sports : hockey sur glace (12), football (10), natation (1), athlétisme (1), haltérophilie (1), escrime (1), basketball (1) et football féminin (1). Ils s'entraînent tous au sein de leurs clubs respectifs, mais la proximité d'installations sportives comme la Patinoire de Malley ou le Stade la Pontaise renforce l'attractivité du centre.

Au niveau logistique, les résidents « internes » vivent au CSEL. Ils y dorment, et ils y mangent le matin, à midi et le soir. Ils bénéficient d'un encadrement très familial, qui comprend notamment des devoirs surveillés, des mesures de soutien scolaire, mais aussi et surtout un suivi quotidien de leur évolution personnelle.

Le financement du projet est assuré grâce à un partenariat entre :

- l'Etat du Vaud : prise en charge des prestations d'enseignement ;
- la Fondation sport-études Lausanne financée à hauteur de CHF 330'000.- par année par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud, la Solidarité Olympique, le Lausanne-Sports FC et le Lausanne Hockey-Club ;
- les clubs et associations partenaires : versement pour chaque interne de CHF 500.- par mois ;
- les familles : prise en charge des repas.

Tableau 25 : Centre Sport-études Lausanne (Vaud)

Enseignement	Différents établissements scolaires en Ville de Lausanne (secondaire 1 et 2)
Entraînement	Entraînements dans les différents clubs
Hébergement	Centre sport-études Lausanne
Partenaires sportifs	Mouvement Juniors du Hockey Lausannois, Lausanne-Sports FC et Team Vaud, et autres

Réseau « Sport - Culture - Etudes » de Bienne

Le réseau « Sport - Culture - Etudes » de Bienne a été mis en place dès 2003 par l'Office fédéral du sport, les fédérations sportives nationales et la Ville de Bienne.

Le réseau « Sport - Culture - Etudes » de Bienne propose une coordination des différents dispositifs mis en place au sein des établissements scolaires (secondaire 1 et 2) de la Ville de Bienne, et également par les fédérations nationales et les clubs présents sur le territoire. La coordination centralisée offre une porte d'entrée unique pour les élèves intéressés, mais elle permet aussi d'effectuer un travail de formation auprès des coordinateurs au sein des établissements et de diffuser les bonnes pratiques.

Les élèves sont intégrés dans différents établissements scolaires de la Ville de Bienne. Ils bénéficient de mesures aussi diverses que des ateliers d'apprentissage, des cours d'appui, des fenêtres d'entraînement, un diagnostic de l'état de santé, un partage de l'année scolaire, des dispenses des cours de sport,...

En 2008, 177 élèves étaient intégrés dans ce réseau en provenance de 25 sports différents : football (27), gymnastique (21), hockey (18), tennis (14), natation (13), patinage artistique (13), judo (11), musique (10),

Le financement du projet est assuré grâce à un partenariat entre :

- le canton de Berne et la Ville de Bienne : mesures scolaires et poste de coordination ;
- les fédérations nationales, les clubs et les familles : prise en charge du coût des entraîneurs et de l'hébergement (chaque dispositif est différent).

Tableau 26 : Réseau « Sport - Culture - Etudes » de Bienne

Enseignement	Différents établissements scolaires en Ville de Bienne (secondaire 1 et 2)
Entraînement	Entraînements dans les différentes fédérations nationales et clubs
Hébergement	Familles d'accueil
Partenaires sportifs	Fédérations nationales (5 centres nationaux, 7 centres régionaux), 10 clubs

Les implications pour le canton de Genève

L'analyse des différents modèles de campus sportifs montre que plusieurs formules existent :

- le lieu d'enseignement peut être unique ou multiple ;
- le centre d'entraînement peut être unique ou multiple ;
- le lieu d'hébergement peut être une famille d'accueil ou un internat.

A partir de ce constat, dans l'hypothèse où le canton de Genève souhaiterait s'engager dans la création d'un « campus sportif », celui-ci pourrait prendre des formes multiples, d'une version totalement intégrée à la création d'un système en réseau.

A la lumière des différents cas d'étude, nous considérons que le projet genevois devrait comprendre les éléments suivants :

1. Un lieu emblématique

La création d'un campus sportif ne peut se concevoir sans un lieu emblématique. Celui-ci devrait se situer près des installations sportives utilisées par les talents sportifs, près des lieux de formation et enfin à proximité du lieu d'hébergement ou du réseau de transports publics pour les élèves locaux.

A ce jour, les lieux potentiels seraient :

- Les Vernets / Queue d'Arve (patinoire, piscine, salles de sport) ;
- La Praille (Stade de Genève, proximité de Carouge et des Vernets / Queue d'Arve) ;
- Les Evaux (centre sportif multisports) ;
- Les Cherpines (dans l'hypothèse de la création d'une zone sportive à cet endroit).

2. Multisports

La diversité des sports pratiqués à Genève, notamment lorsque l'on analyse les détenteurs de Swiss Olympic Talents Cards, milite pour une formule « multisports » à Genève, tout en retenant l'idée d'un ou de plusieurs partenaires sportifs principaux.

3. Plusieurs établissements scolaires

La richesse de l'offre de formation, la densité du réseau d'établissements scolaires et l'offre très complète de transports publics militent pour un fonctionnement en réseau de plusieurs établissements scolaires à proximité d'un lieu emblématique.

4. Internat à terme pour les jeunes hors canton

La situation géographique du canton de Genève (canton-ville) ne requiert pas la création d'un Internat. Si la volonté de créer un pôle de compétence régional ou national se confirmait, la création d'un Internat pourrait se justifier afin d'accueillir les élèves d'autres cantons. Sinon, il faudrait se reposer sur un réseau de familles d'accueil.

Il est à relever que les plus grandes réussites en termes de sport-études résultent toujours d'un partenariat entre les milieux sportifs et les pouvoirs publics. A l'exemple de Brigue, il est impératif qu'au moins une fédération nationale, une association cantonale ou un club s'engage fermement dans un projet de campus « Sport+Etudes » pour que celui-ci se développe dans une dynamique positive. Il est donc impératif de mener une politique sportive active pour donner du sens à ce type de projet.

- La comparaison entre les trois cantons nous montre que les mesures genevoises sont souvent à l'opposé des deux autres cantons.
- La discontinuité entre les ordres d'enseignement à Genève est flagrante comparativement aux deux autres cantons.
- Les différents campus sportifs existants montrent l'importance de l'engagement des milieux sportifs dans ce type de projets.

6. Conclusion et recommandations

L'analyse des questionnaires et l'ensemble des entretiens nous ont permis de tirer de nombreux enseignements. Ils ont été livrés dans les différents chapitres de ce rapport. Tant les entretiens que les questionnaires nous ont permis de cerner le point de vue des acteurs des trois milieux impliqués. Nous présentons ci-dessous une synthèse de ces résultats. Nous avons également pu constater que, contrairement à d'autres cantons, un concept sport-études fait défaut à Genève. Les propositions ci-après présentent les grandes lignes d'un tel concept.

6.1 Synthèse générale

6.1.1 Les structures et prestations

Historiquement, nous avons constaté que la mise en place du dispositif sport-études à Genève a été pour le moins « surprenante ». Les premières classes sport-études ont été ouvertes à Genève en 1980 au cycle d'orientation, alors qu'elles étaient demandées pour le post-obligatoire. Ces classes, d'abord refusées par le Conseiller d'Etat en charge du DIP, ont pu être ouvertes grâce à la danse qui avait obtenu un accord. Cette mise en place est symptomatique de l'accueil qui a été depuis lors réservé à ce dispositif. Il a clairement manqué d'un soutien politique et institutionnel en faveur du sport d'élite, ce qui s'est répercuté sur la visibilité du dispositif. Les prestations sport-études ont été plus tolérées que promues. Les entretiens nous ont également révélé que la place du sport à Genève n'est pas la même que celle de la culture. Il faut par contre relever que Genève a été précurseur en la matière. C'est le premier canton à s'être doté d'une telle structure au sein de l'école publique. Le dispositif mis en place au cycle d'orientation en 1980 a perduré jusqu'à aujourd'hui. Ce n'est pas le cas des différentes tentatives au post-obligatoire, où les prestations actuelles sont en vigueur depuis 2006 seulement.

En terme de structures et de prestations, des différences importantes sont relevées entre les différents ordres d'enseignement. Cette discontinuité est d'autant plus flagrante lorsque nous comparons avec les dispositifs des cantons de Vaud et du Valais. Genève possède des classes spécifiques au cycle d'orientation, mais pas au post-obligatoire où les élèves sont intégrés, à l'exact opposé de Vaud et du Valais. Nous avons également constaté à Genève une différence de traitement entre les sports. Les sports collectifs, hormis le football et le hockey, sont acceptés au PO mais pas au CO. Cette inégalité de traitement n'existe pas dans les autres cantons. Elle est fortement décriée par le milieu sportif où elle engendre de l'insatisfaction.

6.1.2 Les acteurs

L'analyse du point de vue des acteurs, nous montre que les avis sont très différents selon les milieux. Les élèves interrogés sont les élèves des filières actuelles. Ils sont globalement satisfaits. Une analyse

détaillée par ordre d'enseignement nous montre que ce sont les horaires de la pause de midi qui posent le plus de problèmes aux élèves du CO. Comparativement aux élèves du PO, ils sont également moins satisfaits de l'emplacement des établissements. Les élèves du post-obligatoire sont plus critiques par rapport à l'encadrement pédagogique. Les réponses aux questions ouvertes montrent qu'ils souhaitent des professeurs plus compréhensifs, des professeurs attirés à disposition ou encore des tuteurs. L'analyse de la durée des différents déplacements nous montre que ceux-ci sont majoritairement courts. Par contre ces déplacements sont effectués pour la plupart en transports publics ou en voiture, ce qui dénote d'une distance plus grande entre les différents lieux. L'analyse plus précise de la pratique sportive de ces élèves et de son implication sur l'école, nous montre que les élèves manquent peu les cours. La majorité au CO comme au PO manque entre 0 et 5 jours d'école par année pour leur pratique sportive. Le nombre d'heures de pratique sportive hebdomadaire se situe pour la majorité entre 11 et 15 heures au CO et entre 16 et 20 heures au PO. Cette analyse précise de la population nous montre également que parmi les 207 réponses obtenues, 75% des élèves du CO et 63% des élèves du PO ne possèdent pas de Swiss Olympic Talents Cards. Nous savons pourtant que 337 jeunes entre 12 et 20 ans possèdent une Talents Cards à Genève. Ce chiffre nous permet de dire qu'une demande potentielle existe, il pose également la question du public-cible actuel. Les résultats nous montrent également que les élèves du CO ne sont pas facilement prêts à changer ni de domicile, ni d'école. Les élèves du PO, par contre, changeraient d'école pour bénéficier de meilleures conditions pour concilier le sport et les études.

Les résultats du questionnaire adressé aux détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card confirment ces données. Les élèves genevois ne sont pas prêts, au vu des prestations actuelles des établissements sport-études, à changer d'établissement. Ce questionnaire nous a permis d'apprendre que la majorité des jeunes talents (60% au CO et 69% au PO) sont scolarisés dans les classes ordinaires de l'école publique, où ils bénéficient de mesures particulières au PO comme au CO, où celles-ci ne sont pourtant pas clairement établies par la DGCO. A l'image des élèves des classes sport-études, les exigences de ces jeunes talents ne sont pas très élevées. Selon eux, les prestations qui leur font défaut concernent essentiellement les horaires ainsi que des mesures d'appui scolaire. Le manque d'information et de visibilité du dispositif ressort également de cette analyse. 10% des détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card ne connaissent pas le dispositif du CO et 40% celui du PO.

Inversement, le milieu sportif est globalement insatisfait du dispositif actuel. La principale insatisfaction est due au manque d'information et de lisibilité. Une grande méconnaissance du dispositif en ressort. La coordination, jugée satisfaisante par les élèves et le milieu enseignant, est critiquée par le milieu sportif. Il est à noter qu'une insatisfaction marquée est rapportée par les représentants des sports collectifs exclus du dispositif. Les critères d'admission, jugés obsolètes par certains, sont également jugés négativement. Ces critères ont, semble-t-il, peu évolué et ne sont plus à même de juger du niveau des élèves. Le manque de transparence dans l'attribution des places au cycle d'orientation où un quota existe, a également été relevé. La notification du refus d'un élève est signalée, sans aucune explication. Ce constat n'a pu être corroboré par les élèves interrogés qui sont les élèves admis, ni par les directions qui ne sont pas au courant de la procédure et qui n'ont pas d'informations sur les élèves refusés. S'il est critique, le milieu sportif se dit toutefois prêt à s'engager dans le futur à un partenariat et à y consacrer des ressources.

L'avis du milieu scolaire se situe entre les deux positions exprimées par les élèves et les directions d'établissements. Les directions interrogées sont satisfaites, mais elles se rendent compte que le

concept n'est pas abouti et peu soutenu. Elles constatent également que le dispositif actuel est insuffisant pour des sportifs d'élite, même s'il est adapté pour des élèves sportifs. Au niveau des besoins, des heures de décharge pour la personne responsable sont demandées tant au CO qu'au PO. Avoir un coordinateur pour l'établissement ou un tuteur est également demandé, ce qui rejoint la demande des élèves du PO. Du même avis également que les élèves, le manque d'établissements est relevé comme une faiblesse au CO. D'une manière générale un sentiment mitigé prévaut dans le milieu scolaire, avec deux types de mécontentement. D'un côté, les personnes enthousiastes par rapport au dispositif et engagées, mais déçues du soutien qui est apporté et des ressources accordées et, de l'autre, des personnes défavorables au sport de compétition et qui estiment qu'un tel dispositif n'a pas sa place au sein de l'école publique. Parmi les 40 réponses reçues, seul 11 directions pensent qu'un dispositif sport-études aurait un sens dans leur établissement.

6.1.3 Problèmes essentiels relevés

L'élève intégré dans un dispositif sport-études, est situé au centre d'un triangle de relations entre le milieu familial, le milieu scolaire et le milieu sportif. Nous avons pris soin de sonder l'avis des différentes personnes impliqués dans ces relations. Les résultats nous montrent un hiatus entre les élèves intégrés qui sont globalement satisfaits des prestations et le milieu sportif qui connaît très mal le dispositif et qui en est insatisfait. Cela démontre un problème réel de visibilité et de communication.

Problèmes essentiels relevés

Afin d'apporter des propositions concrètes, nous avons relevé, sur la base des résultats de notre étude, les points essentiels à prendre en compte pour la mise en place d'un concept :

- **Coordination**
 - Manque de continuité entre le primaire, le CO et le PO
 - Manque de pilotage et d'interaction avec les milieux sportifs
 - Absence de nombreux talents sportifs dans le dispositif
 - Inégalité de traitement entre les sports
- **Ressources**
 - Manque de ressources pour la coordination générale
 - Manque de ressources pour l'encadrement au sein des établissements
- **Communication**
 - Manque de lisibilité et de visibilité du dispositif sport-études
 - Manque de transparence dans l'attribution des places
 - Critères d'admission à actualiser

6.2 Propositions pour un concept

Le diagnostic effectué nous montre la nécessité de faire évoluer le dispositif actuel vers un dispositif mieux coordonné, mieux financé et mieux communiqué afin de pouvoir intégrer à terme plus d'élèves talentueux et intéressés. Nous avons relevé que Genève, contrairement à d'autres cantons, ne s'est pas doté d'un concept définissant précisément son dispositif sport-études. Les propositions que nous détaillons ci-après permettent de poser les bases d'un tel concept cantonal baptisé « Sport+Etudes ». Des propositions pour les principes de base, les structures et les mesures d'un dispositif sport-études renouvelé sont faites. Elles prennent en compte les constats du diagnostic évoqué ci-dessus. Nous rappelons également que l'objectif d'un tel dispositif sport-études doit être de permettre aux élèves de combiner réussite scolaire et sport de compétition dans de bonnes conditions.

6.2.1 Les principes

En prenant en compte les objectifs auxquels doit répondre un concept cantonal en matière de sport-études, ainsi que les remarques concernant le dispositif actuel, nous proposons quatre grands principes²⁷ :

Principes

1. Un parcours scolaire équivalent pour tous

La philosophie générale doit garantir un parcours scolaire équivalent aux autres élèves pour les sportifs dans tous les ordres d'enseignement (primaire, CO, PO). Les diplômes délivrés sont identiques. Les droits et les devoirs des élèves, des parents et des clubs sportifs doivent également être précisés chaque année scolaire dans un contrat. Le dispositif prend le nom de « Sport+Etudes » pour souligner la nécessité de viser l'excellence dans les deux domaines de façon combinée.

2. Un dispositif ouvert à tous les sports

Tous les sports doivent être admis dans chacun des ordres d'enseignement. Les critères d'admission doivent être revus en partenariat avec les associations sportives. Un ajustement des critères doit être fait de manière régulière et coordonnée avec les milieux sportifs.

3. Au moins un pôle de compétence sportif au niveau romand

Des pôles sportifs nationaux ou régionaux doivent être visés en collaboration avec les principaux clubs, associations sportives cantonales et fédérations nationales concernés. Dans le cadre d'un réseau romand, règlementé par la CIIP, Genève doit également attirer de jeunes sportifs en étant un pôle de compétence sportif dans une ou plusieurs disciplines.

4. Une communication et une coordination renforcées

Une communication et une coordination avec les milieux sportifs et les différents services et offices cantonaux et municipaux doivent être instaurées de manière permanente. Une continuité entre les différents ordres d'enseignement doit également être de mise.

²⁷ Il est à noter que ce concept et ses principes concernent les sports en incluant la danse et qu'à terme un concept spécifique pour les arts doit être prévu.

6.2.2 Les structures

Nous estimons que différentes structures sont nécessaires pour mener à bien un tel concept. Trois structures principales ou ressources ressortent de notre proposition :

Structures

1. Un responsable cantonal (« Monsieur/Madame Sport+Etudes »)

Un responsable cantonal Sport+Etudes à 100% doit être désigné. Sa tâche est de mettre en place et d'animer le nouveau concept. Il serait animateur du réseau Sport+Etudes (CO et PO). Son profil : enseignant avec des compétences en sport et en communication.

2. Un coordinateur par établissement

Un coordinateur dans chaque établissement Sport+Etudes doit être désigné. Il devrait être un membre de la direction ou du corps enseignant qui bénéficierait d'une heure de décharge par tranche de 10 élèves. Cette fonction doit permettre de faire le lien entre l'école, la famille et le milieu sportif. Elle doit également permettre une meilleure communication entre les différents milieux et aider à une meilleure visibilité du dispositif. Une formation adaptée de ces coordinateurs doit être mise en place, afin de leur permettre de mieux appréhender les besoins et les contraintes des talents sportifs. Les coordinateurs devront fonctionner en réseau, en lien avec le coordinateur cantonal, pour bénéficier des expériences et bonnes pratiques développées par chacun.

3. Un groupe de suivi ad hoc Sport+Etudes

Un groupe de suivi, rattaché à la commission cantonale des sports, doit être désigné. Il doit réunir les milieux administratifs, sportifs et éducatifs chargés de suivre le nouveau système mis en place, en lien avec la commission cantonale du sport. Il doit être le garant de toutes les procédures et superviser notamment les admissions.

6.2.3 Les mesures

Afin de satisfaire aux principes de base énoncés, nous recommandons quatre grandes mesures d'application :

Principales mesures

1. Création d'une antenne Sport+Etudes

Cette antenne doit devenir le lieu de référence et d'information du dispositif Sport+Etudes. Elle doit abriter le bureau du responsable cantonal et donner une meilleure visibilité au dispositif. Elle doit se situer relativement proche des établissements scolaires concernés et des installations sportives. Elle pourrait se situer au sein de la Cité des métiers et de la formation (OFPC), dans une installation sportive ou dans un établissement scolaire.

2. Désignation d'établissements Sport+Etudes (CO/PO)

Nous proposons de baser le concept sur les expériences actuelles et de maintenir les classes d'élèves sportifs au CO et les classes ordinaires avec un horaire individualisé au PO. Le soutien scolaire spécifique doit être nettement renforcé avec des cours d'appui, des études surveillées et du tutorat. Au sein d'un ordre d'enseignement, ces mesures doivent être les mêmes dans chaque établissement Sport+Etudes. Les établissements Sport+Etudes du CO et PO doivent être visibles. L'accession au label Swiss Olympic serait un gage de visibilité et de qualité.

3. Attribution de dispenses individuelles (primaire/CO/PO)

Des dispenses individuelles de maximum 4 heures hebdomadaires de cours, doivent être offertes dans tous les établissements et dans tous les ordres d'enseignement (primaire, CO, PO y compris apprentissage) pour les sportifs qui souhaitent rester dans leur établissement de domicile. Ces mesures resteraient exceptionnelles au primaire. Pour avoir droit à ces dispenses, l'élève devrait remplir les conditions d'admission au dispositif Sport+Etudes. Il pourrait choisir lors de son inscription s'il préfère rester dans son établissement de domicile ou intégrer un établissement Sport+Etudes. Aucune autre mesure de soutien scolaire n'est prévue dans les établissements non Sport+Etudes.

4. Mise sur pied de cours spécifiques

Une offre complémentaire de cours spécifiques doit être proposée (lutte contre le dopage, nutrition, psychologie,...). Ces cours doivent être ouverts à tous les élèves admis dans le dispositif. Ils doivent permettre, entre autres, de tisser des liens entre les différents milieux et de donner les informations nécessaires aux jeunes sportifs.

A plus long terme, la création d'un campus sportif peut être envisagée dans un lieu approprié, avec notamment de l'hébergement pour les élèves en provenance d'autres cantons.²⁸

Une déclinaison précise des mesures pour le cycle d'orientation et le post-obligatoire est détaillée et commentée ci-après.

Mesures pour le Cycle d'Orientation

4 à 6 établissements Sport+Etudes avec classes dédiées :

- Les établissements sont choisis selon la répartition géographique, la proximité des lieux d'entraînement, la motivation des directions et des équipes enseignantes, ainsi que leur expérience dans l'accueil de sportifs.
- Les classes spécifiques pour sportifs regroupent des élèves de différentes sections en 7^e, 8^e et 9^e année. Chaque classe est composée de 19 élèves, soit un total de 57 élèves par établissement Sport+Etudes.
- L'horaire des classes doit être aménagé. Il doit être réduit à 28 heures d'enseignement à la place de 32. La possibilité de mettre en place un horaire continu avec une fin des cours en début

²⁸ Cf. Paragraphe 5.2.5

d'après-midi doit être étudiée, tout comme des modalités offrant une flexibilité pour les sportifs à besoins spécifiques. Les congés pour les entraînements et les compétitions doivent être facilités.

- Un soutien pédagogique est apporté sous la forme d'études surveillées obligatoires et de cours d'appui. De plus, chaque élève bénéficie d'un chéquier de 20 heures de soutien individuel par année auprès de répétiteurs agréés. Le dispositif prévoit également des cours spécifiques en lien avec le sport.
- Le coordinateur de l'établissement assure le lien entre le milieu scolaire et sportif afin de favoriser la réussite scolaire et sportive de l'élève. Il bénéficie de 1 heure de décharge par 10 élèves.

Tous les autres établissements :

- Les élèves qui répondent aux critères d'admission Sport+Etudes peuvent bénéficier d'une dispense individuelle de maximum 4 heures de cours par semaine.

Le nombre d'établissements Sport+Etudes est jugé insuffisant aujourd'hui, il doit donc être augmenté. Le choix des établissements doit permettre de répondre à la répartition géographique des élèves, et il doit s'inscrire dans une dynamique d'établissement. Les classes doivent être composées d'élèves qui pratiquent des sports différents et qui peuvent être issus de différentes sections. Il s'agit donc de classes « répondant à des besoins pédagogiques spécifiques » selon l'article 53B de la loi sur l'instruction publique (C 1 10). L'horaire doit être aménagé, avec un nombre d'heures d'enseignement réduit de 32 à 28. Les prestations et l'encadrement pédagogique des établissements Sport+Etudes doivent être renforcés. Des études surveillées et des cours d'appui doivent être prévus de manière fixe. De plus, un système de chèquiers doit permettre à chaque élève de solliciter librement du tutorat auprès de répétiteurs agréés. La coordination avec le milieu sportif doit également être prévue pour régler les questions d'horaires et de transport. Pour mener à bien ces tâches, une heure de décharge par tranche de 10 élèves doit être accordée au coordinateur de l'établissement.

En ce qui concerne les autres établissements, les dispenses individuelles ne sont officiellement aujourd'hui pas accordées hors des établissements Sport+Etudes, sauf si un élève a fait une demande pour y être intégré et qu'il a été refusé par manque de place. Or dans la réalité, nous avons vu que des dispenses sont très largement accordées, mais de manière différente selon les établissements et le bon vouloir des directions. Nous proposons donc d'officialiser ces dispenses en accordant un quota maximum de quatre périodes par semaine. Cela doit permettre aux nombreux jeunes sportifs qui n'ont pas intégré le dispositif actuel en raison de la distance trop grande de l'établissement, de rester dans leurs établissements de domicile tout en ayant des dispenses. Ces élèves devront satisfaire aux exigences du dispositif Sport+Etudes.

Mesures pour le Post-Obligatoire

4 à 6 établissements Sport+Etudes, parcours individualisés :

- 2 Collèges, 1-2 Écoles de commerce, 1-2 Écoles de culture générale.
- Les établissements sont choisis selon la répartition géographique, la proximité des lieux d'entraînement, la motivation des directions et des équipes enseignantes, ainsi que leur

expérience dans l'accueil de sportifs.

- Les élèves Sport+Etudes suivent les cours dans les classes ordinaires. Ils font partie d'une classe de référence commune.
- L'horaire de chaque élève est individualisé, avec une grille horaire allégée. Les congés pour les entraînements et les compétitions sont facilités. La durée des études peut être étalée, une année supplémentaire étant recommandée.
- Un soutien pédagogique est apporté sous la forme de cours d'appui. De plus, chaque élève bénéficie d'un chéquier de 40 heures de soutien individuel par année auprès de répétiteurs agréés.
- Le coordinateur de l'établissement assure le lien entre le milieu scolaire et sportif afin de favoriser la réussite scolaire et sportive de l'élève. Il bénéficie de 1 heure de décharge par 10 élèves.
- Des ressources supplémentaires sont allouées au bureau de gestion des horaires pour la mise en place d'horaires individualisés pour chaque sportif.

Tous les autres établissements :

- Les élèves qui répondent aux critères d'admission Sport+Etudes peuvent bénéficier d'une dispense individuelle de maximum 4 heures de cours par semaine.

Pour les apprentis :

- Le parcours scolaire des apprentis est adapté. Il est négocié par le coordinateur du centre de formation professionnelle avec l'employeur et l'établissement scolaire. La grille horaire peut être allégée et le parcours de formation peut être prolongé d'une année.
- Les congés pour les entraînements et les compétitions sont facilités.
- Le coordinateur du centre de formation professionnelle assure le lien entre les milieux professionnel, scolaire et sportif afin de favoriser la réussite scolaire et sportive de l'élève. Il bénéficie de 1 heure de décharge par 5 apprentis.

L'expérience positive des parcours individualisés au post-obligatoire doit être poursuivie. Les élèves suivent les cours dans des classes ordinaires avec tout de même une classe de référence commune. L'étalement des études, nécessaire pour mener de front études et sport à cet âge, doit être fortement encouragé. Le nombre d'établissements Sport+Etudes doit également être augmenté. Une heure de décharge par tranche de 10 élèves doit être accordée au coordinateur, complétée par des ressources supplémentaires pour le bureau de gestion des horaires. Pour la gestion des apprentis, la dotation en heures de décharge prévue est doublée : 1 heure pour 5 élèves.

La mise en œuvre de ces principes, structures et mesures doit déboucher sur la rédaction d'un concept détaillé sous l'égide d'un responsable cantonal Sport+Etudes. La réalisation et la communication d'un tel concept permettra de positionner à sa juste place le dispositif Sport+Etudes.

6.2.4 Les coûts

La mise en place d'un dispositif avec de nouvelles prestations implique des coûts supplémentaires par rapport au système actuel. Un poste à plein-temps doit être créé pour la coordination générale Sport+Etudes, accompagné de moyens pour la communication. Au cycle d'orientation et au sein de l'enseignement post-obligatoire, des ressources supplémentaires doivent être allouées pour financer les

heures de décharge pour un coordinateur au sein de chaque établissement Sport+Etudes, ainsi que pour les mesures de soutien pédagogique (devoirs surveillés, cours d'appui, chèque pour les répétiteurs). Au cycle d'orientation, la création de nouvelles classes spécifiques engendrerait des coûts organisationnels supplémentaires. Au sein de l'enseignement post-obligatoire, la préparation d'horaires individualisés engendrerait une charge de travail supplémentaire pour le bureau des horaires.

Une estimation de ces coûts prévoit une dépense supplémentaire totale d'environ CHF 2,5 millions. Ce montant est bien sûr à mettre en perspective avec le budget total 2010 de l'instruction publique qui s'élève à CHF 1,9 milliards, dont CHF 250 millions pour le cycle d'orientation et CHF 375 millions pour l'enseignement post-obligatoire.

7. Annexes

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Composition du groupe d'accompagnement
- Annexe 2 : Questionnaire aux élèves
- Annexe 3 : Questionnaire aux directions d'établissements
- Annexe 4 : Questionnaire aux associations et clubs sportifs
- Annexe 5 : Questionnaire aux détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card
- Annexe 6 : Liste des entretiens
- Annexe 7 : Organigramme de l'enseignement public à Genève
- Annexe 8 : Nouvelle organisation du cycle d'orientation
- Annexe 9 : Réponses des élèves
- Annexe 10 : Réponses des clubs et associations sportives
- Annexe 11 : Liste des établissements labellisés par Swiss Olympic

Les annexes sont disponibles dans un second document.